

VRS

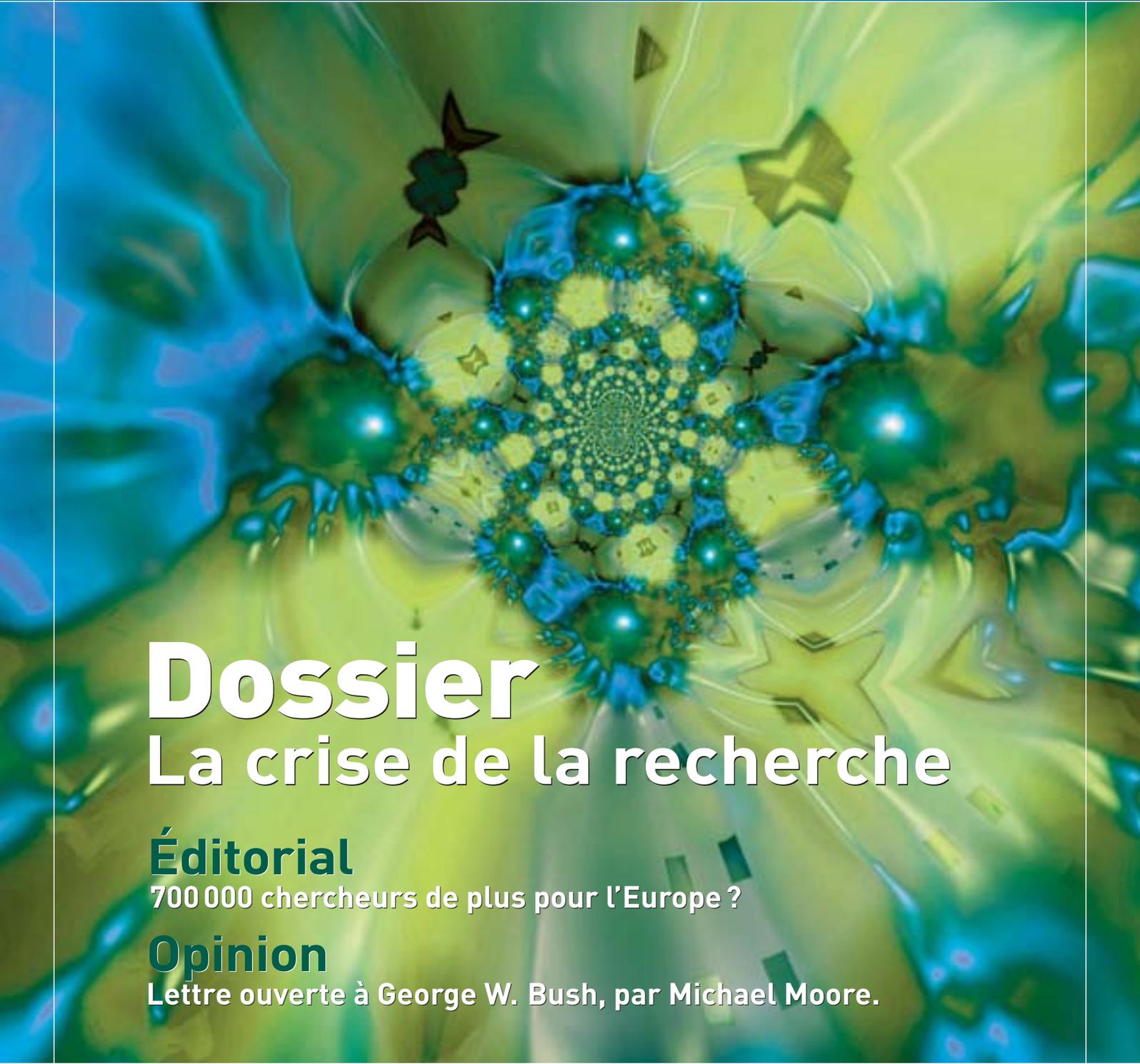
numéro

354

08-09/03

Revue du
Syndicat national
des chercheurs
scientifiques
(SNCS-FSU)

La Vie de la recherche scientifique



Dossier

La crise de la recherche

Éditorial

700 000 chercheurs de plus pour l'Europe ?

Opinion

Lettre ouverte à George W. Bush, par Michael Moore.

→ EUROPE : Espace européen de la recherche : les 3 % du PIB ? → COMITÉ NATIONAL : Appel du 30 juin 2003 → MINISTRE DE LA RECHERCHE : Lettre ouverte → RECHERCHE PUBLIQUE : Les enjeux → RECHERCHE BIOMÉDICALE : L'éclatement → CRÉDITS POUR LA RECHERCHE : La déprime → ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE : On bâcle !



le 26 juillet 2003

Jacques Fossey ↑

700 000 chercheurs en plus pour l'Europe?

Depuis un certain temps on assiste à une campagne idéologique contre la recherche publique française, orchestrée, entre autres, par le mensuel *La Recherche* et son ex-rédacteur en chef, Olivier Postel-Vinay (OPV). À lire ce dernier, le système français est le plus cher et le plus nul qui soit, bloqué par la lourdeur de l'administration et des syndicats archaïques ultra puissants. Pour mener à bien sa démonstration, OPV n'hésite pas à manipuler les indicateurs (*voir les articles d'Audier et de Chaouat*). Il revendique que nous passions immédiatement au modèle anglo-saxon.

Nous ne pouvons pas éviter un débat en profondeur concernant le devenir de notre système de recherche. Nous ne pouvons pas non plus nous limiter aux quelques anathèmes habituels. Nous devons parfaitement apprécier les arguments des adversaires du modèle français pour mieux les combattre. C'est la raison pour laquelle nous avons volontairement donné la parole à ceux qui réclament « *des solutions pour que la France reste un grand pays scientifique et d'innovation industrielle* » (voir l'article de Rémi Barré) et qui, pour cela, sont prêts à soutenir certains aspects de l'analyse d'OPV.

Certes, l'Europe, et la France en particulier, a besoin de réaliser un énorme effort d'investissement en moyens et en hommes pour amener son potentiel scientifique au niveau de celui des États-Unis. Ce qui est conforté par un rapport de la Commission européenne. D'ici à 2010, l'Union européenne a besoin, quel que soit le modèle d'organisation, de 700 000 chercheurs supplémentaires. Pour cela il faudrait, dès 2004, embaucher chaque année, en Europe, 150 000 chercheurs dont 100 000 au titre des emplois supplémentaires, et environ 50 000 pour compenser les départs à la retraite. Soit un taux de recrutement annuel de 9%. Il y a actuellement 1,6 million de chercheurs dans l'Union européenne. Pour respecter cette proportion, le CNRS devrait embaucher 1 000 chercheurs par an. Soit trois fois plus qu'actuellement. On mesure là l'ampleur de l'effort nécessaire.

Il est évident que le gouvernement tourne le dos à ces prévisions. En 2003, il a annulé 30% des crédits (hors salaires) versés aux organismes de recherche publique, et a supprimé 150 postes de chercheurs. Pour 2004, selon les premières fuites, le BCRD (Budget civil de recherche et développement technologique) n'augmenterait que de 2%. Insuffisant. Compte tenu de la masse salariale et de l'inflation, ces 2% d'augmentation entraîneront une nouvelle dégradation des moyens des laboratoires. De plus, le nombre de chercheurs bénéficiant d'emplois statutaires stables continuerait à baisser, alors que les emplois scientifiques à statuts précaires (postdocs ou équivalents) continueraient à croître. De toute façon, on sera loin des 9% réclamés par l'Europe.

Dès le budget 2004, les enjeux pour l'avenir de notre système de recherche public sont énormes. Ils doivent s'inscrire dans l'espoir, non dans le renoncement. Pour construire durablement cet espoir, faites connaître largement cette **nouvelle formule de la VRS** auprès de vos collègues. ■

Enfin !

Le doute commençait franchement à planer, les interrogations et les questions sur les dates de sortie de la « nouvelle » *VRS* étaient de plus en plus pressants : « *Quand allons-nous donc recevoir le prochain numéro de La VRS ?* »



Marco Diani

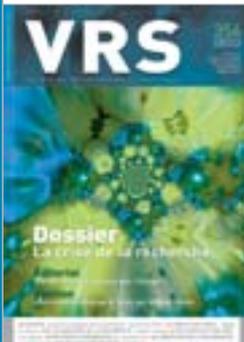
Et cela se passait au cours du semestre qui a vu la plus grande mobilisation des chercheurs depuis des années, et de mouvements sociaux, pour résister à la série de mesures visant à réduire l'engagement et le système public de la recherche en France. Réduction des crédits, décisions budgétaires catastrophiques, gel des postes, hypothèse de « croissance zéro » : jamais la recherche en France n'avait connu une période aussi dramatique, aussi dense de menaces et d'inconnues.

Pendant ce temps, au cours d'un printemps 2003 qui a vu la mobilisation de millions de personnes dans tout le pays, notre équipe éditoriale s'enrichissait ; élaborant et vérifiant des hypothèses de mise en pages et de contenu, afin de mettre en œuvre les décisions concernant l'avenir de la communication prises lors du dernier congrès du SNCS. Et que de changements : rubricage, pagination, périodicité, tirage, couleurs, style, palettes... Tout a évolué pour rendre plus visibles encore nos actions et plus incisives nos propositions.

Et puis, il y a eu les grands événements qui ont permis de porter à la connaissance de l'opinion publique l'extraordinaire gravité des restrictions budgétaires et des tentatives de démantèlement institutionnel du système public de recherche : les mobilisations de masse des 20 et 24 mars, la journée d'étude sur la crise de la recherche au Palais Bourbon du 20 juin et, surtout, la réunion de la CPCN, avec ses centaines de participants et la fertilité de ses débats et propositions. Comment oublier enfin les positions extrêmement critiques prises par les académies et les sociétés savantes concernant la « crise de la recherche » ?

Mobilisations, débats, stratégies et actions riches de la diversité de nos opinions et de la tenue de nos dossiers : vous avez entre les mains la *VRS* nouvelle, qui a pu se nourrir des événements des mois passés. Il nous semble que ce retard, qui commençait à vous inquiéter, pourrait nous être pardonné au vu de la richesse des pages qui suivent. Merci de votre patience, et surtout de vos propositions et commentaires. Et n'oubliez pas que vous êtes tous notre comité de rédaction.

Bonne lecture. ■



→ **Directeur de la publication** : Jacques Fossey → **Directeur de la rédaction** : Marco Diani (vrs-sncs@cncrs-bellevue.fr)
 → **Comité de rédaction** : Bureau national du SNCS → **Les auteurs** : Henri-Édouard Audier, Rémi Barré, Jean-François Briat, Françoise Cavaillé, Gérard Chaouat, Jean-Patrick Connerade, Jacques Fossey, Pierre-Henri Gouyon, Jacky Kister, Michael Moore, Stéphanie Thiébault, Francis-André Wollman → **Conception** : M.D. & S.B.
 → **Secrétaire général de rédaction** : Georges Prieto → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard → **Ont également participé** : Naï Asmar, Iman Bassalah, Amandine Lainé, Alexis Puthod
 → **Illustrations** : DR → **Impression** : Tipografia Giuntina → **Routage** : Corus → **Régie publicitaire** : A16 Communication, Bruno Chelle (bchelle@a16.fr), 21, rue E. Chauvière, 75015 Paris. Tél. : 01 53 98 75 37 – Télécopie : 01 53 98 75 39
 → **Promotion, communication** : Annie Huet, Anne-Sophie Merz → **Web** : Tessia N'Goyo → **Informatique** : Hatem Dourai.

→ **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 – Télécopie : 01 45 07 58 51 – Courriel : sncs@cncrs-bellevue.fr. **Commission paritaire** : 1016 D 73. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**.

ENTRÉE

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand – 92195 Meudon Cedex

Tél. : 01 45 07 58 70 – Télécopie : 01 45 07 58 51 – Courriel : sncs@cncrs-bellevue.fr

CCP SNCS 1390429 S PARIS – www.cncrs-bellevue.fr/~sncs

VRS 354 - 08-09/2003



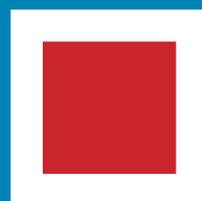
LA CRISE DE LA RECHERCHE

- **ÉDITORIAL**
700 000 chercheurs en plus pour l'Europe. **Jacques Fossey** p. 03
- **LE MOT DE LA RÉDACTION**
Enfin ! **Marco Diani** p. 04
- **DOSSIER : la crise de la recherche**
 - Et si l'on parlait scientifiquement de la science ? **Henri-Édouard Audier** p. 06
 - « Modèle français canal historique » ou « modèle anglo-saxon » ? **Rémi Barré** p. 14
 - Un auteur méritant. **Jean-Pierre Connerade** p. 20
 - Lecture critique recommandée. **Gérard Chaouat** p. 22
 - Lettre ouverte au Président de la République,
aux ministres, sénateurs et députés...
La Conférence des présidents du Comité national de la recherche scientifique p. 27
 - Recherche publique française, par qui et pour qui ?
Jean-François Briat, Pierre-Henri Gouyon et Francis-André Wollman p. 29
 - Recherche médicale, vers une gestion cloisonnée et une organisation incitative.
Françoise Cavallé p. 32
 - Les problèmes de crédits vus d'une unité mixte. **Jacky Kister** p. 36
 - Le gouvernement veut-il enterrer l'archéologie préventive ? **Stéphanie Thiébault** p. 39
 - La crise de la recherche dans les livres. **M. D.** p. 42
- **POLITIQUE DE LA RECHERCHE**
Lettre ouverte à Claudie Haigneré. **H.-É. Audier et J. Fossey** p. 44
- **OPINION**
Lettre ouverte à George W. Bush. **Michael Moore** p. 46
- **BOÎTE AUX LETTRES**
Vos remarques, suggestions, critiques et autres recommandations p. 48
- **HOMMAGE À STANISLAS TOMKIEWICZ**
Au revoir, Tom. p. 50
- **COTISATIONS ET ABONNEMENTS** p. 51

DOSSIER



LA CRISE DE LA RECHERCHE ←



Et si l'on parlait scientifiquement de la science ?

Cela avait l'apparence de la science, la couleur de la science, l'odeur de la science, mais ce n'était pas de la science. C'était *Le Grand gâchis...*, d'Olivier Postel-Vinay.

ON POURRAIT se féliciter qu'à la faveur des articles de Postel-Vinay dans *La Recherche*, et de son livre « *Le Grand gâchis, splendeur et misère de la science française* », il y ait enfin un débat sur la politique de la recherche en France. Analyses, critiques, confrontations et propositions sont indispensables pour faire progresser notre système de recherche ; ce qui est souhaitable. Encore faut-il que le débat existe,

et ce n'est pas une spécificité de *La Recherche*. Encore faut-il aussi qu'il y ait une approche dépassionnée, honnête, rationnelle, nuancée par secteur, et ce n'est pas la caractéristique du livre en question.

Un tel pamphlet ne mériterait pas en lui-même une réponse. Toutefois, dans sa dernière conférence de presse, notre ministre ayant repris l'argumentaire de Olivier Postel-Vinay (OPV par la suite) pour justi-

fier la récession des moyens de la recherche publique civile, il est nécessaire de répondre à cette campagne de dénigrement de notre recherche.

De la construction du livre

Il paraît que pour élaborer un roman policier, il faut commencer par en écrire la fin. Pour comprendre le livre d'OPV, il faut comprendre ce qu'il

>>>

>>>

veut à toute force démontrer. À toute force, quitte à n'utiliser que les statistiques qui lui sont utiles, quitte à tordre la situation pour qu'elle entre dans sa démonstration, quitte à ne choisir que les exemples ou les disci-

Des indicateurs trop bien choisis...

plines qui la confortent, quitte enfin à oublier des éléments majeurs qui la contredisent. Tout s'éclaire si l'on sait ce qui doit être assassiné, à savoir et pêle-mêle : l'État, les grandes écoles, l'ENA, mais aussi les organismes de recherche, les statuts de fonctionnaires, les instances universitaires ou les organismes où siègent des élus et, bien sûr, les syndicats. À partir de là, il construit sa vérité. La fiction commence par le meurtre en direct, celui de la recherche française, dont des indicateurs trop bien choisis montrent l'état apocalyptique. Pour reprendre l'expression d'un chroniqueur judiciaire : « *Ce premier coup était mortel mais, heureusement pour la victime, les deux suivants ne l'étaient pas* », dans la suite du livre, OPV va jusqu'à faire l'éloge de la rapidité de l'évolution de notre recherche. Mais ce n'était là qu'une ruse de l'écrivain voulant montrer ainsi son objectivité et préparant son dénouement : pour son salut éternel, la victime doit adopter immédiatement tout le modèle anglo-saxon et ce dans son acception la plus simpliste.

De la falsification du niveau de l'effort public de recherche civile

Pour démontrer que la recherche française est improductive, OPV débute par son argument le plus fort : elle dépense beaucoup plus que les autres ; la France est en tête de tous les pays pour la part du budget de l'État consacrée à la recherche. C'est

presque exact. Mais ce budget de l'État ne finance pas du tout les mêmes choses selon les pays. La part de la recherche publique dans le budget est l'addition de la recherche civile et de la recherche militaire. Or, la France est – avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Espagne – l'un des rares pays qui a un très fort taux de recherche militaire publique (en faire ou pas est un autre débat). Même si cette proportion a baissé ces dernières années, elle représente encore 25 % des crédits publics de recherche. En outre, tous les crédits publics civils ne sont pas dans le budget de l'État. Ainsi, les *länders* allemands financent nettement plus les laboratoires civils que les régions françaises. Mais ce surplus n'est pas décompté avec l'indicateur choisi par OPV.

Ces deux correctifs importants sont pris en compte par les statistiques de l'OST qui comparent les crédits civils publics (État plus collectivités publiques), pour les divers pays (OST, *Indicateurs 2002*, p. 182 à 184). Pour les crédits civils publics rapportés aux dépenses totales de recherche, la France (30,5 %) se situe nettement en dessous de la moyenne européenne (32,5 %) et en huitième position des treize pays européens (Luxembourg et Grèce ne sont pas cotés) et derrière l'Allemagne. Si l'on rapporte ces crédits publics par habitant, la France arrive en septième position sur treize en Europe et dernière l'Allemagne. Soit le grand spécialiste OPV ne connaissait pas ces chiffres, et c'est grave, soit il les connaissait et les a tus, et c'est malhonnête. Notons aussi que le budget public civil lui-même ne représente pas une réalité unique suivant les pays. En France, la recherche nucléaire ou spatiale (une partie du CEA civil et le Cnes, par exemple) est davantage financée par l'État, alors qu'ailleurs elle l'est principalement par le privé, tout bonnement classée dans le privé (Royaume-Uni), voire inexistantes dans d'autres pays. Ce qui accroît donc artificiellement le poids de la recherche publique en France dans les comparaisons internationales. En revanche, dans certains pays, le financement public de

la recherche est sous-évaluée. Les laboratoires publics britanniques, par exemple, reçoivent près du quart de leur budget, avec une bonne partie des salaires des scientifiques, de fondations privées (la fondation *Wellcome Trust* était prête à financer pour 3 milliards de francs *Diamond/Soleil*, ce qui est notable). Ces crédits sont considérés comme privés. Or, les donations sont fortement dégrévées d'impôts, ce qui revient à distribuer autrement des crédits publics en les décomptant comme crédits privés.

Au total et à périmètre identique, le financement public français de la recherche est plus que médiocre comparé à ses voisins européens, et l'Europe elle-même devrait augmenter de 50 % son effort de recherche pour atteindre le niveau des États-Unis et du Japon.

D'une confrontation manipulée

Considérons le deuxième argument choc d'OPV : la France serait le troisième pays (après l'Espagne et l'Italie) pour le nombre de chercheurs publics par habitant, ce que ses résultats ne reflètent pas. C'est une tentative de manipulation. En fait, s'agissant du critère du nombre de chercheurs publics (les universitaires comptés à « mi-temps recherche » pour l'OCDE) par habitant, la France se situe neuvième sur vingt pays développés (*Indicateurs de recherche OCDE, 2002/2*, tableaux 49 et 56). Mais les remarques formulées dans le paragraphe précédent sont valables pour le nombre de chercheurs publics. Concernant cet indicateur, la France décompte, comme d'autres pays, les chercheurs de type EPST ou les universitaires mais aussi ceux du Cnes et du nucléaire civil et, pour partie, ceux qui travaillent pour l'armée. Si ces derniers secteurs ont leur utilité sociale, elle ne se manifeste que marginalement en nombre de publications et citations, qui est l'une des deux mesures utilisées par OPV pour évaluer la recherche française. En corrigeant, même *a minima* (avec les rapports d'activité du Cnes et du CEA), les statistiques OCDE pour prendre en compte

>>>

>>> ces secteurs pratiquement inexistant dans la recherche publique des autres pays, la France se classe treizième sur vingt pour le nombre de chercheurs civils publics par habitant ; c'est au niveau de l'Allemagne et peu avant le Royaume-Uni. Une dernière correction d'importance serait à effectuer : les « postdocs » n'ont pas, ou mal, été décomptés dans les statistiques OCDE parmi les producteurs de résultats ; elle ne peut l'être par manque de données (seuls les postdocs relevant d'échanges financés par l'Union européenne sont bien connus). Ce facteur joue massivement sur le potentiel de la recherche britannique, et même allemande ou hollandaise.

Inversement, sa bonne prise en compte montrerait, plus encore, que le potentiel humain des laboratoires français est trop faible. Comment du reste concilier l'affirmation d'OPV visant notre très grand nombre de chercheurs publics avec celle (qu'il formule ailleurs) sur la dernière position de la France pour l'argent dépensé par étudiant, argent qui inclut le nombre et le salaire des enseignants-chercheurs ?

Après avoir « montré » que la recherche publique civile française est la plus chère du monde, en ne retenant sciemment que les chiffres qui l'arrangent, il va procéder de même pour montrer sa mauvaise production.

De « l'improductivité » de notre recherche par le choix des indicateurs

Le plus intéressant est que OPV passe très vite sur le critère le moins contestable : le nombre de publications dans les revues internationales. Sous cet aspect, la situation de la recherche française est « moyenne » dans l'absolu et même plutôt « satisfaisante » vu son potentiel humain plus faible : 5,2% du total mondial des publications pour 60 millions d'habitants, contre 6,9% pour l'Allemagne (82 millions d'habitants). L'indice de citation est un peu moins bon (France : 0,95 ; Allemagne : 1,07 ; Royaume-Uni : 1,05) mais ces petites variations sont difficiles à interpréter.

ter. Le *Citation Index* est une base anglo-saxonne qui a sélectionné une partie des revues en sur-représentant biologie et médecine (50 % du total). Les variations de cet indice mesurent-elles la façon ségrégative avec laquelle certains anglo-saxons font leurs citations ? Mesurent-elles indirectement le mode d'évaluation qualitative ou quantitative (nombre de publications, invitations, citations) utilisé dans chaque pays ? Les différences du poids relatif des disciplines par pays ? Ou la qualité et l'originalité de la recherche effectuée ? Ou l'effort pour la faire connaître ? Probablement tout à la fois, mais dans quelle proportion joue chaque facteur, nul ne le sait. Comme avec ces maigres variations, il n'y avait pas de

En fouillant à fond, OPV trouve enfin l'arme qui tue.

quoi noyer un chat, OPV va chercher désespérément un ou deux chiffres corroborant sa conclusion. Il trouve d'abord un article hongrois montrant qu'avec ce critère des citations, la France est treizième dans le monde et onzième en mathématiques. Ce secteur représentant 8 % des publications mondiales (OST, 2002, p. VII), OPV aurait pu au moins s'interroger sur la fiabilité de son indicateur.

Mais en fouillant à fond tout l'OST, l'OCDE et les autres producteurs de statistiques, OPV trouve enfin l'arme létale. Si, parmi les publications, on considère le 1% de celles qui sont les plus citées dans chaque discipline, et que l'on ramène ce chiffre par habitant, on prouve enfin la nullité de la recherche française. Celle-ci est démontrée par un indice 26, faible, pitoyable comparé à d'autres pays tels les États-Unis et le Royaume-Uni, à l'indice 52. En jouant

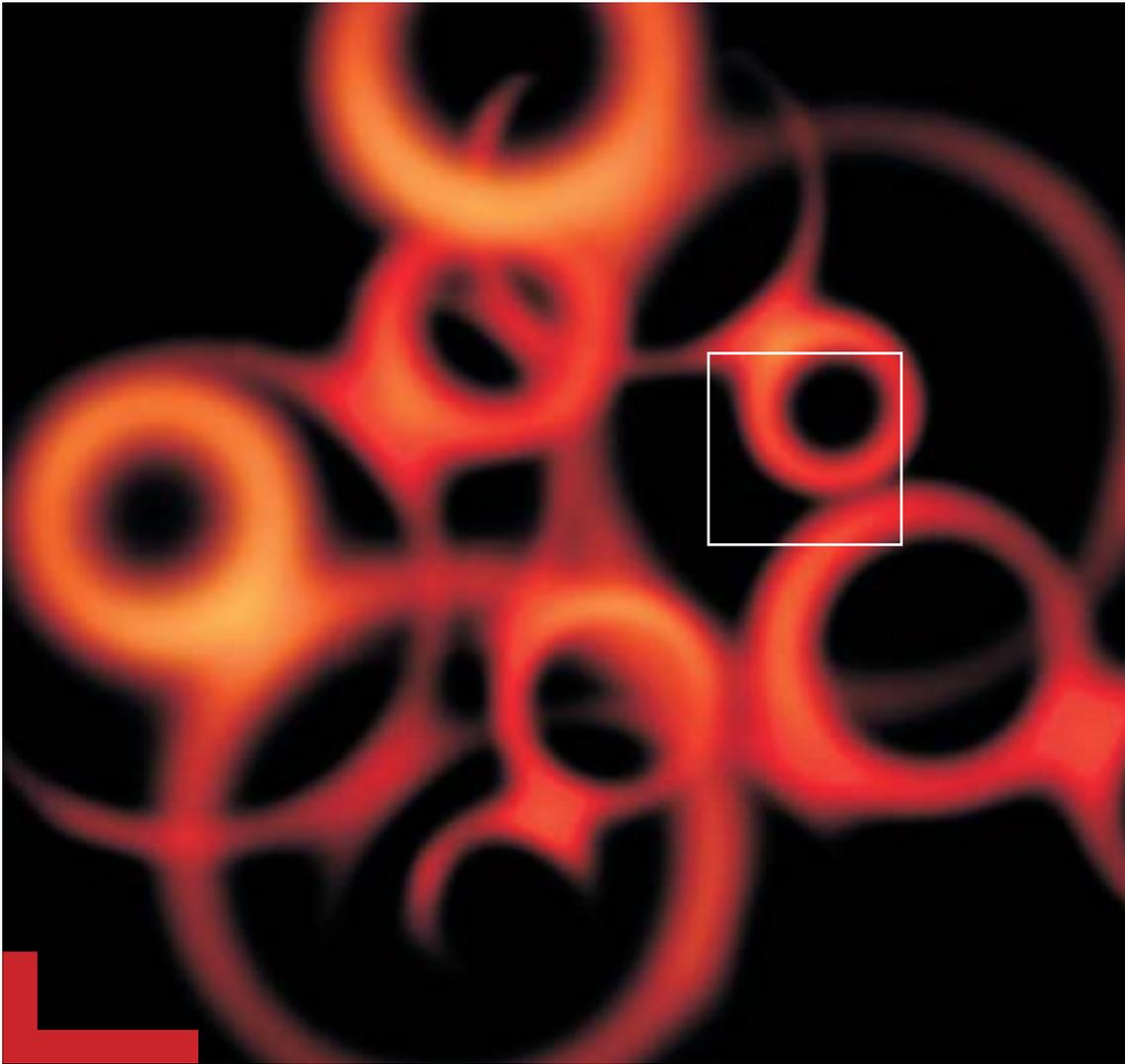
les OPV, on pourrait remarquer qu'il est noté dans la suite de son livre que nous avons « peu de scientifiques et d'ingénieurs. Par rapport à l'emploi total, presque deux fois moins que les États-Unis ou le Royaume-Uni ». Sauf erreur, 26 (notre pitoyable indice) est la moitié de 52 : il était donc à la portée d'OPV de calculer qu'avec le taux de citations par scientifique on aurait été premiers *ex æquo*. Bien entendu, ce n'est qu'une plaisanterie et cela ne démontre rien non plus, sinon que tout l'art est de bien choisir ses indicateurs. Et sous cet aspect, OPV est vraiment excellent.

De l'histoire d'un chapeau qui était trop grand à porter

Le troisième grand reproche à l'encontre de la recherche publique est le faible taux de brevets de la recherche française. Certes, le nombre de brevets est insuffisant en France, et baisse même beaucoup comparé à d'autres pays. C'est un réel problème. Que la recherche publique doive contribuer au redressement, c'est certain. Pourtant, il ne faut pas lui faire porter un trop grand chapeau. Dans tous les pays, pour 90% ou plus, c'est l'industrie qui prend les brevets, ce qui aurait dû amener à réfléchir aux causes de cette faiblesse d'initiative des grandes firmes privées, notamment dans la création de *start-up*. Il est lamentable que, dans sa dernière conférence de presse, notre ministre reprenne toute l'argumentation d'OPV concernant les faibles résultats de la recherche publique (publications et brevets) pour en justifier la mise en récession budgétaire.

Si la faiblesse du nombre de brevets déposés révèle certainement une carence importante, ce n'est pas le seul indicateur intéressant. La balance des échanges des produits de haute technologie fait aussi partie de la situation.

Or, s'agissant de ce dernier aspect, la situation française est correcte du fait des retombées des grands programmes passés organisés par l'État. La pirouette que fait OPV en



>>>

parlant « d'un État infantile » le dispense d'une analyse sérieuse des causes de nos points faibles et donc des remèdes à y apporter.

De l'État et de la conception infantile de Postel-Vinay

Dans le contexte de l'après-guerre, du gaullisme et de la période qui a suivi, la France a parié sur les grands projets technologiques : nucléaire, transports (Airbus, TGV, etc.), espace (Ariane), téléphonie... OPV ne rend hommage que du bout des lèvres à ces très grandes réalisations, pour ne pas dire qu'il les passent souvent en pertes et profits, pour la seule raison que les promoteurs de ces succès correspondent à tout ce à quoi il est allergique. En effet, ces réalisations ont été décidées par l'État et des entreprises nationales, impul-

sées par des membres des corps de l'État et des organismes nationaux, réalisées par des scientifiques ayant un statut de titulaire à vie. Encore aujourd'hui, c'est en faisant progresser ces secteurs que la France assure une balance correcte des échanges de produits de haute technologie et une partie de ses exportations. C'est grâce à cela que, dans tous les secteurs importants, l'Europe n'est pas totalement dépendante des États-Unis, et les concurrence même avec succès dans certains cas. Concernant le rôle de l'État et les grands programmes, les américains sont allés plus loin encore, même si les formes utilisées préservent les apparences du libéralisme. Il est aussi évident que la France a manqué, dès le Plan calcul et les années 70, le tournant des

PME de hautes technologies. La culture « étatiste » n'explique sûrement pas tout. Contrairement aux États-

Le rôle de l'État aux États-Unis.

Unis, qui ont assuré une progression régulière des dépenses de recherche (et les accélèrent encore), la France a connu plusieurs crises budgétaires graves de sa recherche, notamment entre 1970 et 1981, 1986 et 1988, 1993 et 1997.

>>>

>>>

Comme entre 2002 et 2003? Ces périodes de vaches maigres détruisant les progrès des précédentes, cette politique par à-coups n'a pas permis de tenir tous les fronts : développer les recherches de base, tirer le meilleur parti des investissements (sans doute excessifs) réalisés dans les grands programmes et mener une politique dynamique dans l'innovation. Il existe cependant des raisons plus profondes.

Du péché originel de la recherche industrielle et de la formation par la recherche

Certes, il faut nuancer les statistiques brutes sur le taux comparativement insuffisant de notre recherche industrielle dans la mesure où, en France, on n'y décompte pas les investissements publics dans le nucléaire ou l'espace. Il reste que, dans nombre de branches, l'investissement privé est ridicule, et cette faiblesse est congénitale. Cela tient avant tout au faible nombre de cadres ou d'ingénieurs des secteurs public et privé dotés d'une thèse. Ce taux

Dans le privé, l'investissement est trop faible.

était il y a une décennie de l'ordre de 10 % (25 % en chimie et pharmacie) contre 50 % aux États-Unis ou en Allemagne. L'absence d'une « culture de recherche » et le très faible nombre de docteurs pesant dans les grandes décisions de la firme font que la recherche n'est pas considérée comme un investissement intégré dans une stratégie mais, trop souvent, comme une charge financière. La raison est que ce sont les écoles d'ingénieurs et les corps de l'État qui fournissent les cadres du pays. Si nombre d'écoles d'ingénieurs ont réalisé un gros effort pour la recherche depuis vingt ans, le résultat demeure maigre : 2 % seulement des élèves des grandes écoles (en comptant certes les écoles

de commerce) produisent une thèse. Pire, dans nombre d'écoles, à Polytechnique par exemple, le nombre d'élèves produisant une thèse a baissé. La raison en est simple : la thèse n'est souvent pas reconnue dans les carrières du privé. Le problème n'est donc pas d'affaiblir l'État par principe ou de supprimer les grandes écoles, même si leur positionnement mérite discussion. Le problème est de faire en sorte que la recherche irrigue beaucoup plus toutes les activités du pays et donc d'ouvrir les corps de l'État à des docteurs, de reconnaître la thèse dans les conventions collectives, de couper le crédit d'impôt aux firmes qui ne recrutent pas assez de scientifiques, d'attirer les jeunes vers le doctorat en augmentant le montant et le nombre des allocations...

D'un coupable non cité à comparaître

Dans le retard pris par la France, la réticence du système bancaire public ou privé à investir dans l'innovation et les PME technologiques – investissement jugé trop risqué – a pesé lourdement. Prenons deux exemples du secteur de l'appareillage scientifique et médical.

En premier lieu, vers 1970, celui du spectromètre de masse dit « quadripolaire ». Le ministère en avait très vite compris l'intérêt, et la DGRST avait financé les recherches. Une PME exploitant les résultats s'était créée et avait été très aidée ; plusieurs laboratoires publics ont collaboré pour la mise au point. Mais voilà, le système bancaire n'a pas suivi. Je me souviens des propos de l'ingénieur responsable du projet qui me confiait : « Pour être rentable, il faut nous implanter aussi sur le marché américain mais cela coûte ; on ne peut mener de front cette opération et l'amélioration technique des appareils car les banques prêtent peu ». Cinq ans plus tard, ce type d'appareil envahissait les laboratoires et les services médicaux. Mais notre PME avait fermé...

Ensuite, vers 1980, des physiciens nucléaires se reconvertissaient (ah,

>>>





>>>

ce «*CNRS-naphtaline*» comme a pu l'écrire OPV) et construisaient un spectromètre à temps de vol pour étudier notamment la masse et la structure des protéines. L'État a financé un deuxième prototype pour un laboratoire CNRS. Les physiciens ont cherché longtemps l'argent pour commercialiser et améliorer leur appareil, en vain. Deux ans après, une firme allemande prenait le marché avec un spectromètre moins performant. Dans cet exemple, la recherche française perdra un temps précieux sur un sujet lauréat du dernier prix Nobel de chimie...

Il a fallu attendre 1997 pour que des mesures favorisant l'investissement dans ce secteur et encourageant les scientifiques à créer des PME innovantes soient prises, même si la loi sur l'innovation pêche par le manque

de clarté concernant les rapports financiers entre public et privé. Il est néanmoins navrant de voir que ce que critique OPV, c'est qu'un chercheur créant une PME puisse revenir dans la recherche publique en cas d'échec, ce qui est le cas de 90% des tentatives. Si l'on veut qu'aucun chercheur ne tente sa chance, alors écoutons OPV.

D'indices non pris en compte par l'enquêteur

On ne saurait réduire à l'économie et aux finances le rôle de l'État. Les sciences humaines et sociales, par exemple, sont superbement ignorées dans tout le livre d'OPV. Pourtant, une population toujours plus nombreuse visite des expositions et des musées conçus avec des universitaires et des chercheurs.

En France, l'édition d'ouvrages scien-

tifiques en histoire, sociologie ou philosophie touche un large public, et ne trouve son équivalent que dans quelques rares pays tel l'Italie. Les sciences sociales sont aussi insérées dans l'actualité, du chômage à la conception de la ville, de la violence à la santé.

Ne pas dissocier le modèle de son contexte sociétal.

Plus généralement, on doit s'interroger sur l'intégration de la recherche dans les activités sociales. Le Royaume-Uni dispose d'une excellente recherche médicale (en publications) mais son système de santé est plus que médiocre (du moins d'après l'OMS), alors que la France est en tête dans ce domaine. Les États-Unis, qui ont des laboratoires sur l'environnement parmi les meilleurs du monde, sont aussi les premiers pollueurs mondiaux, et veulent le rester.

De l'importation des modèles étrangers et du postdoc de 7 à 77 ans

S'il est toujours intéressant d'étudier ce qui se pratique à l'étranger – pour en adapter ce que l'on estime bien –, on ne peut dissocier un modèle du contexte où il s'est créé, et où il fonctionne. C'est le cas des postdocs. Je n'ignore pas que c'est un problème difficile, et qui divise le milieu scientifique, notamment en biologie. J'ai personnellement défendu l'idée que nous n'avions pas assez de postdocs étrangers et qu'il serait souhaitable que, dans les deux années après leur thèse, les doctorants français aient aussi la possibilité d'obtenir un stage financé dans un laboratoire français. Si l'on veut aller au-delà, il faut savoir que l'âge moyen de recrutement (CR1+CR2+MC) est d'environ 33 ans, et que la suppression cette année de mille possibilités de recruter des jeunes

>>>



s'agissant du résultat et de la qualité de l'évaluation. Certes, ils obtiennent beaucoup plus de moyens que nous, mais ils en ont assez de « perdre la moitié du temps » à ce qu'ils considèrent être de l'administration et de la bureaucratie. Assez

Les publications américaines ont chuté de 6%.

de devoir faire fonctionner leurs équipes avec des contrats alimentaires pour pouvoir maintenir la recherche qui les intéresse. Leur rêve, c'est d'obtenir une partie non négligeable de leurs crédits sur la seule base de la qualité de leur recherche des années précédentes. Et c'est cela que OPV veut supprimer en France, au nom du « modèle américain ».

L'autre idée très originale d'OPV est de faire fonctionner toute la recherche publique avec des contrats distribués par des agences d'objectif. Il convient de rappeler que les laboratoires du CNRS fonctionnent déjà, en moyenne pour moitié, avec de tels crédits, ce taux pouvant dépasser 80 %. Si l'on suit OPV, le peu de liberté dont disposent les laboratoires pour avoir un minimum de continuité de leur recherche dans le temps serait supprimé.

De l'absence de concurrence dans un marché captif

Bien entendu, la recherche française évolue et doit continuer dans ce sens. Concernant son ouverture à la société, ses structures, la dimension européenne, l'innovation, les post-docs, le lien enseignement-recherche ou encore l'évaluation, des débats contradictoires pourraient éclairer les points de vue et accélérer l'évolution des choses.

La recherche pourrait être un sup-

>>>

docteurs pour un statut public va encore accroître cet âge. Il faut aussi considérer qu'aux États-Unis il est possible d'effectuer une bonne carrière dans l'industrie en étant recruté à 35 ans, alors qu'en Europe – et davantage encore en France du fait des grandes écoles d'ingénieurs – on recrute plus jeune. Enfin, dans de nombreuses disciplines, et dans un contexte où l'on va manquer de scientifiques, remplacer les cadres statutaires par des postdocs conduira à sélectionner à rebours. À l'exception de quelques sympathiques illuminés, on recrutera uniquement ceux dont n'a pas voulu le secteur privé. Du reste, c'est la question que se pose l'Allemagne, qui recrée des postes de titulaires, et même les États-Unis, qui s'interrogent sur la désaffection des jeunes américains pour les carrières uni-

versitaires ou de recherche. Peut-être aussi parce que, en quinze ans, la part des États-Unis dans les publications mondiales est passée de 36,3 % à 30,5 % (OST, 2000, p. XLV), mais cela, OPV ne l'a pas écrit dans son livre.

De la bureaucratie vue par les scientifiques américains

Récemment, lors d'un repas avec les professeurs d'un département d'une très bonne université américaine, on m'a posé cette question : « *Y a-t-il autant de bureaucratie en France que chez nous ?* ». Cela voulait dire qu'ils en ont assez de remplir des dossiers pour demander des crédits, des appareillages, des doctorants, des postdocs, de répondre aux appels d'offre, de remplir du papier avec une confiance plus que mitigée

>>>

port. À la place, nous avons une tribune personnelle d'OPV, une *Pravda* qui ne donne la parole qu'à ses alliés sur la politique à suivre. Alors que la revue *Sciences*, internationalement reconnue, couvre largement ce qui se passe dans notre secteur, dans la pluralité de ses opinions, pas un mot dans *La Recherche* sur les 5500 signataires contre le système paralysant des marchés publics. Pas un mot sur l'*Appel de 6 000 scientifiques* qui protestaient contre le budget 2003 de la recherche, et que toute la presse française a évoqué.

On ne peut être opportunément ultra-libéral. N'en déplaise à OPV, la création de *La Recherche* a été appuyée par l'État, et sa survie est assurée par le grand nombre d'abonnements des organismes, des laboratoires et des scientifiques du secteur public.

Les articles des chercheurs sont souvent d'excellente tenue. Et cela est bien car nous avons besoin d'un grand journal de diffusion des connaissances en langue française. Mais, du fait des abonnements du secteur public, c'est aussi un mar-

ché captif qui permet à OPV de publier, sans contradicteurs, ses éditos mensuels. Une partie des abonnés peu informés accepte tout les yeux fermés, d'autres sont d'accord, de nombreux sont profondément irrités. Une campagne de publicité a eu pour slogan « *Les yeux fermés, j'achète tout au Printemps* ». À quoi avait répondu, la semaine d'après, « *et quand je les ouvre, je vais à la Samaritaine* ». Et il arrive aux scientifiques d'ouvrir les yeux.

Du mépris pour les autres et d'une réponse du général de Gaulle

Bien sûr, tout n'est pas faux dans ce qu'écrivait OPV, et mon propos n'est pas de nier l'impératif d'évoluer. Je pense que c'est à la fois en obtenant une mise à niveau financière et en se réformant que la recherche française progressera.

Du reste, je ne me suis pas fait que des amis en attaquant « *les révolutionnaires du statu quo* », expression personnelle relayée par les journaux syndicaux et mise dans la bouche de Claude Allègre. Était-ce utile que

OPV pousse Allègre à la provocation, alors que celui-ci disposait d'un penchant naturel dans ce domaine ? OPV joue-t-il le pousse-au-crime en proposant au gouvernement actuel de saborder notre système de recherche pour greffer l'intégralité du modèle anglo-saxon ?

Mais ce qui est par-dessus tout insupportable dans son ouvrage, c'est ce mépris qui suinte constamment. Un exemple en guise de florilège : « *Quel scientifique peut avoir envie d'aller dans une université française ?* », s'interroge l'auteur. Insupportable aussi les certitudes d'OPV face à des problèmes complexes, son ton « donneur de leçon », le simplisme de ses solutions et, presque à chaque page, sa manipulation permanente, son interprétation orientée ainsi que la déformation des faits et des chiffres qu'il pratique.

Au fond, une courte critique aurait suffi. Rappelons simplement la réponse du général de Gaulle à un interlocuteur qui ratiocinait : « Prenez de la hauteur, mon cher, il y a moins de monde ». ■



« Modèle français canal historique » ou « modèle standard anglo-saxon » ?

Le livre de Postel-Vinay a le mérite d'avoir ouvert la boîte de Pandore. Mais il nous revient de trouver, ensemble, les solutions pour que la France reste un grand pays scientifique et d'innovation industrielle.

L'ouvrage de Postel-Vinay en quatre idées-clés

L'ouvrage *Le Grand gâchis; splendeur et misère de la science française*, d'Olivier Postel-Vinay, est construit autour de quatre idées-clés qui s'articulent l'une à l'autre.

- De multiples indicateurs convergent pour montrer que le système

français de recherche publique affiche de piètres performances, comparé aux autres nations du globe, mais l'opacité des présentations budgétaires, l'illisibilité des politiques de recherche et la défaillance des organes d'évaluation et contrôle empêchent toute vision d'ensemble et tout débat de fond (chap.1 et 2).

- Ceci s'explique par ce qu'il faut bien nommer l'absurdité des modes de fonctionnement du système, de ses régulations et du mode de sélection de ses élites, générant immobilisme et irresponsabilité («*infantilisation*») à tous les niveaux; ce «*modèle français*» de la recherche publique s'inscrit en réalité dans un contexte plus large de «*l'archaïsme*» de l'État

>>>

>>>

centralisateur et tutélaire, resté figé dans un monde qui a profondément changé (chap. 3, 4 et 5).

- Jusqu'à présent, et malgré un certain nombre de tentatives, l'inertie du système a empêché les évolutions significatives, mais les pressions conjuguées de l'Europe, des entreprises, des régions et de l'opinion publique conduiront inévitablement, à terme, à l'émergence en France du « *modèle standard* » de la recherche publique (c'est-à-dire de type anglo-saxon) qu'il faut appeler de ses vœux (chapitres 6, 7 et 8).

- Un « *plan d'action* » d'une dizaine de points est alors présenté, plan qui permettrait de passer d'un modèle à l'autre pour la recherche publique ; ce qui nécessiterait une puissante dynamique, compte tenu de l'ampleur des changements prévus, notamment l'insertion des grandes écoles et des organismes de recherche dans les universités et l'arrêt des recrutements de fonctionnaires dans l'enseignement supérieur et la recherche : une « *politique des petits pas* » serait vouée à l'échec, et il faut parier sur la prise de conscience du public et du politique face à la perspective d'un déclin irréversible de la science française (chapitres 9 et 10).

Le livre d'OPV ouvre la boîte de Pandore, et ceci mérite d'être salué. Disons d'abord que – indépendamment du fait d'être d'accord ou pas avec l'analyse ou les recommandations – il nous paraît fort bien venu. Il se distingue en effet des nombreux rapports de ces dernières années à propos de la recherche française¹, sur deux aspects essentiels :

- il s'intéresse au système dans son ensemble (recherche et enseignement supérieur), qu'il met en perspective internationale et situe dans son contexte national, qui est celui de l'État, envisagé dans sa dimension historique ;
- il essaye de remonter aux causes premières des problèmes identifiés, et propose des actions à la mesure du diagnostic, cohérentes

avec celui-ci et basées sur une vision d'ensemble, ceci sans craindre les propositions radicales ni de nommer les choses par leur nom.

Ainsi, n'ayons pas peur de le répéter : ce livre ouvre la boîte de Pandore et ceci mérite d'être salué. Quoi de plus opaque en effet, d'illisible et de méconnu que le système de recherche publique français ? Quoi de moins discuté sur le fond que sa politique de recherche ? Ces déficits de connaissance et de discussion constituent sans doute de graves faiblesses pour notre recherche. Il est plus que temps de les pallier, et cet ouvrage peut être un premier pas dans ce sens. On peut en effet nourrir l'espoir que ce livre permette le débat de fond, même si, il faut en

être conscient, bien des points pourront irriter – et même choquer parfois les uns ou les autres. On aurait tort cependant d'essayer d'en disqualifier le propos en le diabolisant ou en procédant par amalgames et procès d'intention.

L'affaire est bien trop importante pour mériter cela ! Ne serait-ce d'ailleurs pas l'attitude la plus éloignée de la démarche scientifique ? Et ne serait-ce pas, au bout du compte un aveu d'impuissance à argumenter sur le fond ?

Éléments de commentaires et de réflexions

- **Les performances médiocres de la recherche publique française : des indices sérieux, mais à mieux valider et à mieux interpréter.**

>>>





>>>

Il est certain que la convergence des indicateurs mettant en évidence une médiocre performance² a quelque chose de troublant. Certes, chaque indicateur a ses limites, mais nous devons prendre très au sérieux ces clignotants.

Ceci passe notamment par des études solides qui permettent de comprendre pourquoi ces indicateurs fournissent de mauvais résultats : d'où vient la baisse d'impact moyen des publications ? (quelle discipline ? quelle institution ? y a-t-il un biais lié au type de recherche ? est-ce la croissance des publications dans des revues médiocres ? ou encore le fait de publier parfois en français ?).

Il faut prendre très au sérieux ces signaux.

Que recouvrent exactement les statistiques sur le nombre de chercheurs ? (comment les anglo-saxons comptent-ils leurs nombreux post-docs ?). D'où vient la très mauvaise performance relative aux brevets ? (est-ce lié à la diminution des contrats militaires pour les grands

groupes ? La recherche publique a-t-elle quelque chose à y voir ?). Plus généralement, la part importante, en France, d'institutions non directement concernées par la recherche de type académique, ne biaise-t-elle pas les indicateurs ?

On le voit, ces indicateurs appellent des travaux d'investigation serrés et crédibles, discutés publiquement, pour mieux valider les interprétations, lesquelles peuvent être lourdes de conséquences.

Pourquoi ceci n'a-t-il pas été réalisé depuis longtemps ? Ceci renvoie probablement à l'absence de transparence et à la défiance vis-à-vis de

>>>

>>>

l'investigation indépendante concernant le système de recherche, fort justement stigmatisés dans l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay.

• **Le diagnostic des causes de cette médiocre performance et le problème de la non-transparence : de larges convergences avec de multiples rapports, mais un désaccord sur la portée des évolutions récentes.** Les documents cités plus haut³ expriment souvent des idées similaires à celles présentées dans le livre, même si le langage est plus technocratique ou prudent : ces rapports évoquent en effet la complexité, la faible lisibilité du système et l'interactivité insuffisante au sein du système et avec l'environnement socio-économique ; ils identifient des défaillances au niveau de la gouvernance du système, et critiquent la faiblesse des modalités de concertation et d'élaboration de stratégie, ainsi que celle des instruments d'incitation, d'évaluation et de suivi ; ils déplorent le manque de responsabilisation et la lourdeur des pro-

lutions vont dans le bon sens et doivent être soutenues : aucun ne discute la logique et l'architecture d'ensemble du système. Olivier Postel-Vinay considère au contraire que ces évolutions récentes n'ont pas eu d'impact sensible, faute, selon lui, de s'attaquer à la racine des problèmes, c'est-à-dire à la logique même du système de la recherche publique en France.

• **La vraie spécificité du modèle français : la position des universités.** À mon sens, l'originalité du livre d'Olivier Postel-Vinay est d'aborder de front la question des universités dans leur relation aux grandes écoles et aux organismes de recherche. En effet, on ne comprend rien au système français actuel si l'on ignore

que, historiquement, la recherche scientifique d'une part, l'enseignement supérieur pour les cadres de l'État et de l'industrie d'autre part, se sont constitués en dehors de l'université. Ceci, me semble-t-il, est profondément spécifique au modèle français, tout autant qu'un mode de gestion étatique et opaque suranné. Car dans le modèle standard, les grandes écoles n'existent pas et les organismes publics de recherche dispose d'un rôle périphérique.

• **Le postulat majeur de l'auteur : le modèle standard est la seule réponse.**

Pour Olivier Postel-Vinay, il n'y a pas d'autre solution pour améliorer les performances de la France, que de passer au « *modèle standard* »

Réinventer le système français de recherche.

cédures ; ils trouvent insuffisantes les modalités de gestion des ressources humaines, mais considèrent souvent que l'Europe, les régions, la demande socio-économique constituent des moteurs puissants qui vont obliger à l'évolution.

Il y a là des convergences intéressantes à signaler avec le livre d'OPV, et on peut en effet désormais considérer ces éléments de diagnostic comme des faits établis. On note cependant un désaccord important concernant l'appréciation de la portée des évolutions récentes du système : les rapports officiels ont, il est vrai, tendance à conclure que les évo-



>>>

Modèles d'organisation de la recherche et modernisation de l'État

Le « modèle standard » d'organisation de la recherche publique, c'est le modèle fondé sur le contrat, qui est aussi, historiquement, le modèle anglo-saxon. Nous le nommons modèle standard car il est désormais généralisé ; avec bien sûr un certain nombre de nuances, voire de différences, entre les pays. Il y a cependant une réelle base commune aux variantes de ce modèle standard :

- la recherche publique est financée essentiellement par des agences nationales⁷ qui émettent des appels d'offres reflétant les priorités de la politiques scientifique nationale ;
- ces agences financent des projets de recherche sous forme de contrats à des universitaires, après évaluation par des comités scientifiques indépendants ; ces contrats qui durent de trois à cinq ans couvrent le coût complet de la recherche, y compris infrastructure (*overheads*) et coûts de personnel ;
- les universitaires dont le projet n'est pas retenu poursuivent leurs activités d'enseignement et de recherche, ces dernières étant menées avec les ressources budgétaires de recherche des universités, en général très modestes ; les universitaires dont le projet est retenu sont déchargés en tout ou partie de leur enseignement et recrutent des chercheurs contractuels pour la durée du projet ; autrement dit, il n'y a pas de chercheurs publics recrutés à durée indéterminée⁸ ;
- les chercheurs contractuels (postdocs) sont recrutés par des entreprises ou orientés vers une carrière universitaire stable (*tenure-track*), au bout d'un à trois ans. Cette période contractuelle à durée déterminée n'est pas un sas d'attente, mais la première étape et la voie d'excellence d'une carrière, académique comme industrielle ;
- les universités sont la pièce maîtresse du dispositif. Elles sont responsables de leur recrutement, du choix de leurs étudiants, de leurs investissements et de leur stratégie ; elles sont en concurrence les unes avec les autres, et les diplômes sont délivrés directement sous leur timbre ;
- pour leurs activités de recherche, outre les contrats de recherche des agences (éventuellement) obtenus, les universités reçoivent en outre un financement récurrent, de base, proportionnel au nombre d'enseignants-chercheurs. À noter qu'au Royaume-Uni, depuis une dizaine d'années, ce financement lui-même est dépendant d'une évaluation de la qualité de la recherche des départements qui composent l'université (évaluation établie tous les trois ans dans le cadre du *Research assessment exercise [RAE]*, qui classe les départements dans une soixantaine de disciplines). Mais parler de modèle stan-

dard, signifie s'assurer que les conditions-cadres très strictes et précises du bon fonctionnement du modèle pourront être satisfaites.

La possible critique à cela est qu'une des conditions-cadres du bon fonctionnement du modèle standard tient à ce que ce soient les universités qui fournissent des personnels hautement qualifiés des entreprises et de l'administration : c'est la condition pour que les postdocs et chercheurs contractuels à durée déterminée ne risquent pas de se retrouver dans des impasses professionnelles.

Or, on l'a vu, cette condition n'est pas remplie en France, et c'est pour pallier cette difficulté que, fort logiquement, OPV propose vaillamment la disparition des grandes écoles et des organismes de recherche (ou leur absorption par l'université). Cependant, on ne voit absolument pas qu'il soit possible de réaliser à un horizon de quelques années ce type de changement, qui est de l'ordre de l'architecture d'ensemble du système (positionnement des universités par rapport aux organismes et aux grandes écoles). Ainsi, la position d'OPV – le point de passage obligé des réformes est ce « *big-bang* » quasi-sociétal –, débouche sur l'impossibilité de toute réforme :

- si ce « *big-bang* » est jugé irréalisable, on dispose d'un parfait alibi pour ne rien toucher au système de recherche⁹ ;
- et s'il l'est, au mieux, il mènerait à des compromis ambigus, ne satisfaisant pas pleinement les conditions-cadres et conduisant donc à la mise en place non pas d'un vrai modèle standard, mais d'un hybride qui aurait toutes chances d'être non viable car incohérent¹⁰ ;

C'est pourquoi l'on peut suggérer qu'il conviendrait de distinguer soigneusement trois problématiques :

- la macro-architecture institutionnelle d'ensemble (existence des organismes, universités, grandes écoles) ;
- les modes de gestion et de régulation des institutions, des personnels et des flux financiers, ainsi que l'architecture au niveau des institutions ;
- les priorités thématiques et les orientations stratégiques de la politique de recherche.

L'idée serait alors de concentrer l'énergie – et les réformes ! – sur le deuxième point, qui renvoie largement à la délicate question de la modernisation de l'État, dont la réponse se trouve autant du côté du ministère des Finances que de celui de la Recherche et de l'enseignement supérieur. •

>>>

d'organisation de la recherche publique (c'est-à-dire au « *modèle anglo-saxon* », aujourd'hui adopté par presque tous les pays du monde⁴, d'où l'appellation proposée; lire aussi l'encadré ci-contre). Il y a là, je crois, un problème de fond, qui ne tient pas au fait que, en soi, le modèle standard serait intrinsèquement mauvais: on peut appliquer une politique sociale avancée⁵ dans le modèle français autant que dans le « *modèle standard* »; on peut également avoir une politique de recherche qui tienne compte du long terme, valorise la créativité et l'originalité dans un modèle comme dans l'autre. Ces aspects sont affaire de politique sociale et de politique scientifique et, de ce point de vue, les modèles sont neutres.

• **Un travail à réaliser, et collectivement.**

La tâche est alors évidente, à défaut d'être simple: dans le paysage institutionnel général et la culture qui sont les nôtres, il s'agit de repenser

les modes de gestion et de régulation des institutions, des personnels et des flux financiers, et les nouvelles architectures à l'échelle des institutions. Ceci au regard des critères d'efficacité, de transparence, de cohérence et de réactivité que notre système de recherche publique se doit absolument de satisfaire. Il s'agit de rien moins que de réinventer le système français de recherche.

C'est ici que le processus de travail devient essentiel: cette réinvention devra être un fait collectif, associant l'ensemble des parties prenantes (les personnels de la recherche publique, mais aussi l'administration, tous les ministères impliqués, le politique, les entreprises, les utilisateurs de la recherche et le public). Il s'agirait de conduire des analyses solides, de repérer les expériences intéressantes en France et à l'étranger, d'élaborer les éventuelles solutions futures et de les évaluer. Bref, il s'agirait de réaliser une prospective du système national de recherche.

La question n'est pas alors de savoir

si, dans l'absolu, pour des raisons de principe ou autres, on préfère tel ou tel modèle, mais bel et bien de trouver ensemble les solutions pour que la France reste un grand pays scientifique et d'innovation industrielle, un pays qui occupe sa place, toute sa place, dans la construction de l'espace européen de la recherche.

Conclusion

Au total, on voit aussi mal un *statu quo* irresponsable qu'on pourrait nommer le « modèle français canal-historique », qu'un saut vers le « *modèle standard* » dont on a de bonnes raisons de penser qu'il aura du mal à fonctionner correctement en France, indépendamment même de la question de son acceptabilité politique. Cependant, en l'absence d'une dynamique collective visant à l'*aggiornamento* du modèle, non pour le renier, mais pour le réinventer, il n'y aura d'autre solution que la *statu quo* ou le « *modèle standard* » – et c'est, je crois, ce que ce livre démontre avec force. ■

→ **RÉFÉRENCES**

(1) Citons, par exemple:

- **Guillaume Henri**, *La technologie et l'innovation*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, et au ministre des Finances et de l'Industrie, Paris. La Documentation Française (1998);
- **Majoie Bernard**, *Recherche et innovation: la France dans la compétition mondiale*, Commissariat général du plan. La Documentation française, Paris, 1999;
- **Cohen Pierre, Le Déaut Jean-Yves**, *Priorité à la recherche. Quelle recherche pour demain? 60 propositions pour améliorer la synergie entre recherche et enseignement supérieur, l'autonomie des jeunes, l'évaluation, la mobilité et les échanges*. Rapport au Premier ministre, 1999;
- **Destot Michel**, *Rapport d'information sur l'innovation en France*, déposé par la Commission des finances, de l'éco-

nomie générale et du plan, Assemblée nationale. Document d'information de l'Assemblée nationale n° 2364, Paris, 2000;

- **Charzat Michel**, *Rapport au Premier ministre sur l'attractivité du territoire français*, 2001;
- **Pompidou Alain**, *Pluridisciplinarité et synergies: une nécessité pour la recherche*. Conseil économique et social, 2002;
- **Marini Philippe, Tréguouet René**, *Rapport général 87 (2001-2002), tome III, annexe 33*, Commission des finances, Loi de Finances pour 2002, tome III, annexe 33: Recherche;
- **Fréville Yves**, *La politique de recrutement et la gestion des universitaires et des chercheurs*, Sénat, session 2001-2002. Rapport d'information n° 54, OCDE • *Politiques structurelles; recherche et innovation*, France, OCDE,

Paris, 1999. Rapport d'évaluation. Il convient aussi d'ajouter plusieurs rapports récents de la Cour des comptes.

- (2) À noter cependant la position plus nuancée de l'OST concernant les indicateurs de production scientifiques, jugés stables. En fait les deux positions ne sont pas incompatibles.
- (3) Voir note 1.
- (4) Outre la France, seuls quelques pays du sud de l'Europe et l'Allemagne (en partie) font exception. En particulier, les pays d'Europe centrale et orientale, et notamment ceux qui sont en voie d'intégration à l'UE, ont tous opté pour le modèle standard, ainsi d'ailleurs que la Chine.
- (5) Ce point est essentiel dans le débat sur l'attractivité des carrières scientifiques.
- (6) Les pays scandinaves, adeptes du modèle standard, ne sont pas, que je sache, des

bastions du capitalisme sauvage...

- (7) C'est par exemple la NSF aux États-Unis, les *Research Councils* au Royaume-Uni. La terminologie anglo-saxonne tend à faire prévaloir le terme de *council*, traduit en français par « conseil », ce qui génère parfois de complets malentendus – c'est pourquoi nous préférons utiliser le terme « agence » ou « agence de financement », tout en étant conscient que le terme *agency* désigne parfois un organisme de recherche...
- (8) Sauf dans les instituts publics de recherche finalisés, qui ont une position périphérique dans ce modèle standard.
- (9) Ce qui est, soit dit en passant, une bonne illustration du fait que les extrêmes se rejoignent...
- (10) D'autant qu'il y a d'autres conditions à respecter qui posent aussi problème. •



Un auteur méritant

Olivier Postel-Vinay signe un bien sombre tableau de la recherche française, maniant pour sa tâche aussi bien le trait fin que l'épaisse brosse, et sans trop se soucier du nuancier des couleurs, mais parfois inspiré.

LE LIVRE de Monsieur Postel-Vinay présente une analyse très perspicace de la situation française vue de l'intérieur, et donne une idée des difficultés auxquelles se heurtent les réformateurs quand ils cherchent à modifier des structures bien établies.

Le grand mérite de cet ouvrage, c'est qu'il ne s'arrête pas aux apparences, et cherche à écarter tous les lieux communs et toutes les idées reçues. Il dresse un tableau fidèle, non tant

de la recherche elle-même, mais plutôt de la manière dont elle est gérée. Ce qui est le véritable sujet de cette publication.

L'origine du mal

On peut constater que le procès intenté à la gestion française de la recherche n'est qu'une petite partie d'une remise en cause beaucoup plus large : tout le système centralisateur de la République est implicitement visé. Il ne serait guère possible de gérer la science française d'une façon

radicalement nouvelle sans modifier l'ensemble des rouages de l'État. C'est un peu la difficulté à laquelle se heurte l'auteur car, après nous avoir expliqué dans une analyse très fine les origines profondes (et souvent très anciennes) des comportements administratifs et du système de gouvernement, après avoir retracé leur origine dans l'édifice républicain et même dans la tradition française, il peut difficilement proposer des remèdes réalistes au « *mal français* » sans tout ébranler.

>>>

>>>

La recherche, dernier bastion de l'orgueil national.

Pour surmonter ce problème, Olivier Postel-Vinay se tourne alors vers l'Europe, et sa confiance dans l'avenir part du postulat que les autres pays de l'Union européenne pratiquent en général des systèmes de gestion différents, nés justement de traditions et de cultures moins centralisatrices.

La France, dans ce tableau, apparaît comme un pays qui devrait s'adapter à des réalités nouvelles, plus propices à son développement, et ne pas s'obstiner dans une voie sans lendemain. Mais alors, faut-il abandonner tout le système centralisé (caractéristique de la France et des pays marxistes), ou est-ce simplement la centralisation elle-même qui a été mal gérée ?

L'impasse européenne

On peut opposer à l'analyse de l'auteur la grave difficulté à laquelle l'Europe toute entière se trouve confrontée. À savoir : l'impossibilité d'élaborer une gestion harmonieuse de sa recherche, malgré toutes les déclarations optimistes, à Lisbonne et ailleurs. Les bonnes intentions abondent, mais la réalité reste toujours la même : les nations européennes, petites et grandes, restent accrochées à leurs petits monopoles et à leurs particularismes dans le domaine de la recherche.

C'est le dernier bastion de l'orgueil national. Bien sûr, il y a de grands projets-phares tels que le CERN, l'ESA et l'EMBO, entre autres, qui semblent ouvrir la voie de l'avenir. Mais, derrière ces grands projets, la recherche vit toujours barricadée dans de petites citadelles nationales. C'est sans doute l'entrave fondamentale à toute véritable unification

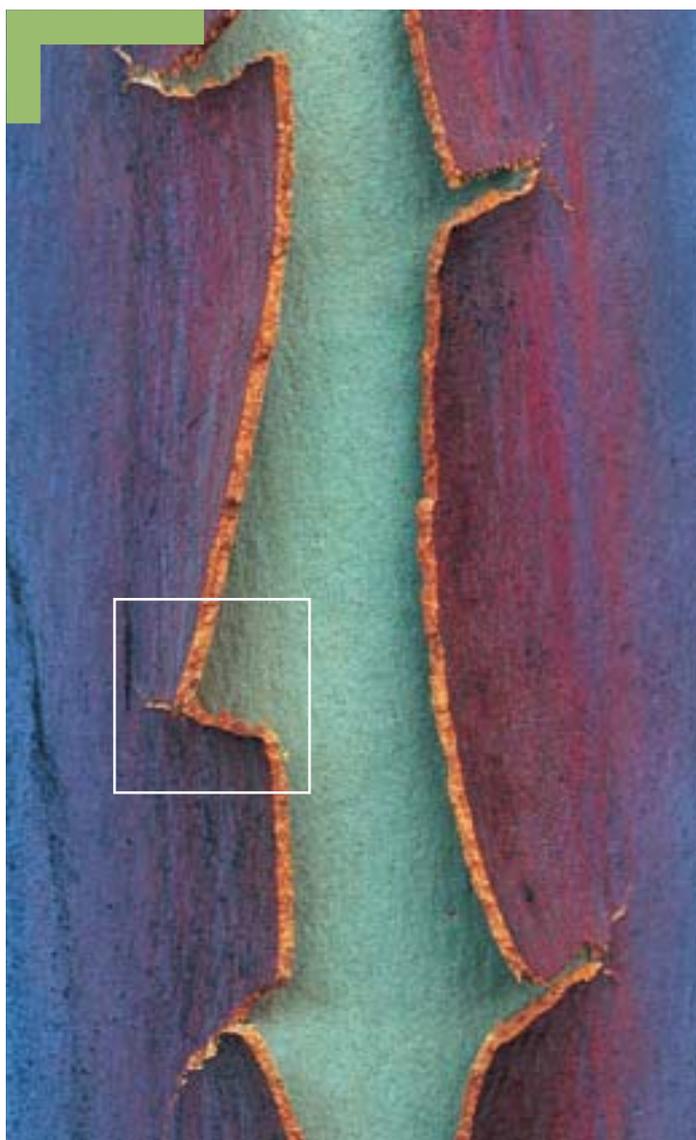
et de la technologie. Les forces d'inertie et de protectionnisme des ministères nationaux, aidés par l'incroyable lourdeur bureaucratique de la Commission, ont, jusqu'à ce jour, triomphé des velléités de construction européenne. L'Espace européen de la recherche, dont on parle beaucoup, reste encore à édifier. Nous avons celui de la banque, celui des tarifs douaniers et peut-être bientôt celui de la défense. Nous n'avons pas encore celui de la recherche.

Une troisième voie ?

Ce qu'on doit surtout retenir du livre de Monsieur Postel-Vinay, c'est sa puissante analyse des difficultés du colbertisme français face à la glo-

balisation et aux économies libérales du monde dit « anglo-saxon ». Ce qui manque peut-être au tableau, c'est une analyse aussi perspicace et aussi profonde des difficultés auxquelles se heurtent déjà les autres systèmes, que l'auteur oppose fort justement à la tradition française : l'américain et le britannique qui, souvent, ne se ressemblent pas. Probablement sont-ils, eux aussi, confrontés à de profondes incohérences.

À long terme, la France empruntera peut-être (comme souvent) un chemin différent de celui des autres nations, mais le livre de Postel-Vinay, il faut l'espérer, contribuera puissamment à alimenter ce débat. ■





Lecture critique recommandée

Calomniez les organismes de recherche, calomniez, Monseigneur P.-V. : il en restera toujours quelque chose. Et ne parlez surtout pas des budgets catastrophiques et autres billevesées qui ne concernent que les croquants de paillasse...

OLIVIER POSTEL-VINAY utilise les indicateurs européens pour montrer un déclin alarmant de la position de la recherche française, diagnostic auquel on peut souscrire. Ce qu'on ne peut partager, c'est son analyse des causes de ce déclin et les solutions qu'il propose : la mort du CNRS tel que nous le connaissons, la destruction du statut de chercheurs. Reste à dire comment d'un diagnostic juste, on en arrive à des remèdes à la Diafoirus,

de ceux qui achèveraient le malade... Voilà un livre pour tous ceux qui croient que la droite ne veut pas casser le système de recherche français. Ceux qui savent aussi ce qu'on nous prépare, d'ailleurs, doivent aussi le lire. Monsieur Postel-Vinay, éminent rédacteur en chef de *La Recherche*, y développe les idées qu'il a déjà étalées dans deux articles de son journal. Ses idées sont très proches de celles de Claude Allègre, et ce n'est pas un hasard s'il met en

ligne, avec un éditorial venimeux de sa revue, le «*Rapport Chambon*» sur le CNRS, rebaptisé «*Le rapport maudit*», dont les conclusions sont sans appel.¹

La thèse est simple. La recherche française est improductive, et le système doit être réformé de fond en comble, sur le modèle chinois ou anglo-saxon. Ce qui signifie : les syndicats sont une des forces rétrogrades et conservatrices. Ceci étant

>>>

>>>

posé en guise de courte introduction, le livre reprend les «*douloureux indicateurs*» (CEE) du déclin de la recherche française.

Au risque d'étonner monsieur «*Pisse-Vinaigre*», je dirais que je suis malheureusement d'accord (comme l'est l'OST, etc.) avec ces indicateurs, même s'ils ne témoignent que partiellement de la réalité. Oui, au cours des dernières années, un grand nombre d'indicateurs montrent un recul certain de la «*productivité*» de la recherche française. On a tort de nier cette réalité dans certains milieux syndicaux car, comme le dit Rémi Barré de l'OST, tous les indicateurs convergent. Prétendre qu'il n'y a pas de décrochage est la meilleure façon de se faire attaquer pour le port d'ocillères idéologiques. D'ailleurs une partie d'ex-syndiqués ne se retrouvent plus toujours dans certains de nos arguments, et nous taxent d'immobilisme.

Les choses se gâtent

Reste alors à analyser les causes du déclin, et à proposer des remèdes, et c'est là que les choses se gâtent. En effet, une fois porté le diagnostic de déclin, je note toutefois un premier biais. Dès l'introduction, la «*compétitivité*» de la recherche française est évaluée de façon purement économiste (*input/output*). Or, l'évaluation finale de notre auteur est réalisée à partir d'un certain nombre d'éléments qu'il choisit comme indicateurs de l'*input* et de l'*output*, qui, selon lui, ne sont pas «*globalement mesurables*». Une telle affirmation étonne si l'on sait que l'*input* est l'investissement «*fourni par la collectivité nationale*». Pour ce dernier point, il existe des indicateurs budgétaires précis. Évidemment, négliger les indicateurs d'*input* permet de ne pas trop parler des raisons de l'objectif 3% du PIB, et de son passage à la trappe pour être remplacé par une croissance négative des budgets de la recherche sans précédent depuis la création du CNRS!

Cette introduction mélange aussi les genres. À l'en croire, la recherche scientifique française compte plus

de 200000 personnes employées par le secteur public. Cette comptabilité mélange le cœur de la recherche (les employés des EPST) et certains personnels qui ne font de la «*vraie*» recherche que sur le papier, leur donnant le «*titre*» d'enseignants-chercheurs : certains PU-PH, par exemple, comme j'en côtoie tous les jours dans divers hôpitaux, et qui font plus de clientèle privée que de recherche publique.

Deuxième biais, la recherche n'aurait jamais été considérée comme un enjeu électoral et un enjeu politique. Pour qui se souvient des objectifs gaullistes, des ministères Curien, Chevènement et, plus récemment, Allègre, une telle amnésie a de quoi surprendre. Certes, les débats autour de ce dernier ont «*dérouté*» par leur aspect «*passionné voire incohérent*».

Les analystes se réfugiant dans «*les déclarations creuses et la subjectivité*». Là encore, on voit un procédé bien connu : pré-étiqueter l'adversaire pour ne pas débattre de ses arguments dans le fond (puisqu'ils constituent un tissu d'inepties passées). Ceci dit, je réaffirme – et cela surprendra peut-être certains de

Mélange des genres, tissu d'inepties passéistes.

mes camarades – que l'on doit tenir compte des indicateurs fournis, qui sonnent en effet comme un signal d'alarme. Mais je diverge totalement concernant l'analyse des causes du déclin.

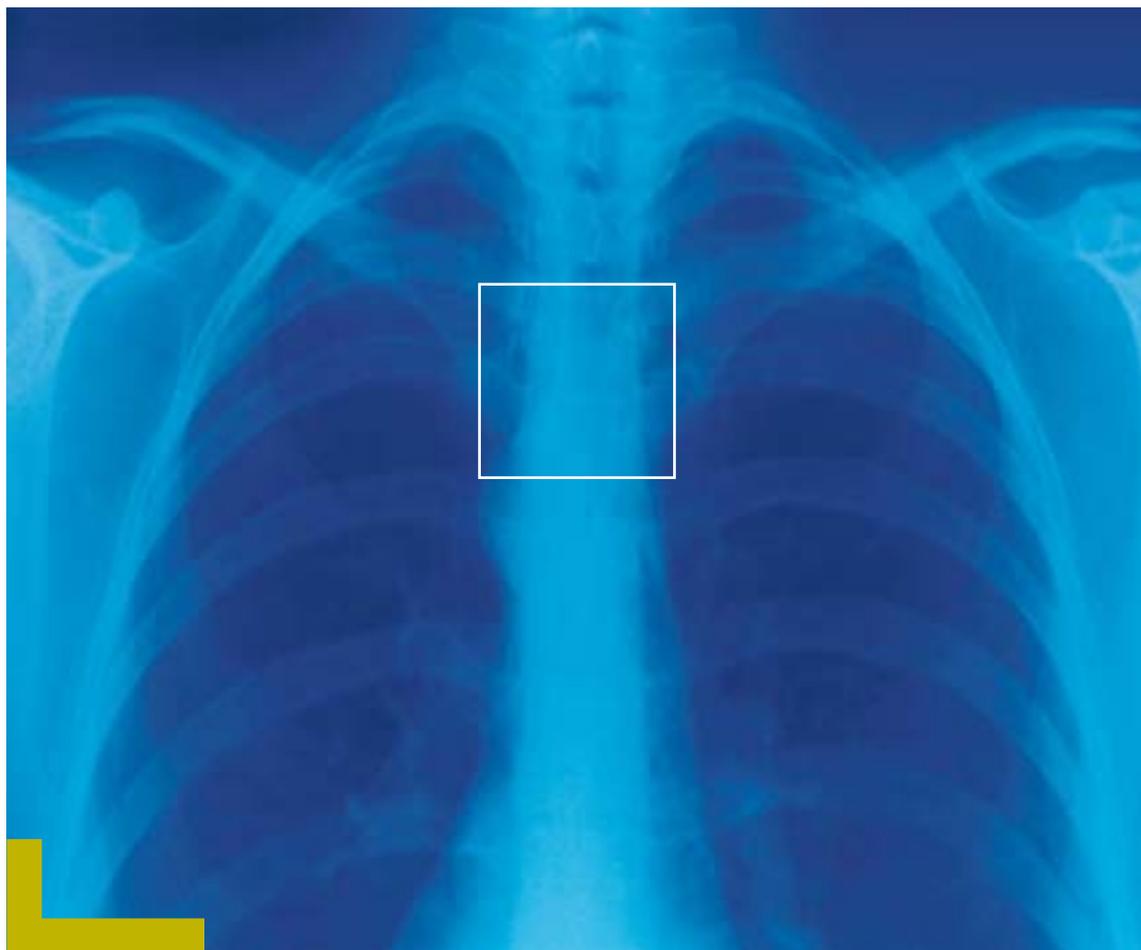
Postel-Vinay l'acrobate

On notera en effet que les indicateurs se réfèrent souvent à la période 1995-2000 : 1995-1997, 1999-2000 (p. 3-7). **Deux grands absents – et ce n'est pas un hasard dans ce texte – manquent avec la période précédente. Quid de Alain Juppé et de Claude Allègre ?**

Comme par hasard (p. 15), l'auteur admet qu'il «*aurait pu mettre en avant que la part mondiale de la France dans le total des publications scientifiques a crû rapidement dans*

>>>





>>>

les années 1985-1997». Pour notre écrivain, spécialiste de l'apolitisme, quand ça lui plaît, c'est très simple : nous sommes passés à l'anglais. Pour moi, qui – comme de nombreux chercheurs du CNRS et de l'Inserm – publie en anglais depuis 1974, ce n'est pas le passage du *Bordeaux Médical* (à titre d'exemple, je n'ai rien contre les Bordelais) à la langue de Shakespeare qui fait la différence : c'est la politique volontariste des premières années Mitterrand qui a eu des effets positifs retardés de deux à quatre ans (comme toujours en recherche). 1997, c'est l'époque où l'on observe les conséquences retardées des coupes de crédits et des restrictions d'emploi de Juppé, suivi par les budgets « ceinture » de Claude Allègre. Avec, pour ce dernier, l'effet « mammouth dans un magasin de porcelaine » : peu de ministres ont autant mis la pagaille et sont passés si près de détruire le CNRS et l'Inserm.

La « puissante résistance » des syndicats.

Enfin, rien n'est dit concernant les effets pervers de l'introduction du Code des marchés appliqué à la recherche. Dans mon domaine, cela s'est traduit par une perte brutale de 20 % de pouvoir d'achat, une gêne parfois considérable pour avoir les réactifs *ad hoc*, et une perte de temps et d'énergie réelle. L'effet Schwarzenberg – réel quoique insuffisant – étant, lui, largement masqué par les conséquences annoncées du budget 2003, qui est catastrophique, n'en déplaise au scandaleux éditorial de notre directrice Geneviève Berger dans le dernier courrier du

CNRS, laquelle, entre autres, s'attribue des fonds qui ne lui appartiennent pas.²

On pourrait s'attendre à ce que ces phénomènes soient analysés dans le chapitre suivant : « *Improductivité et politique* », où l'analyste pointe le bout de son nez : là, ce serait une erreur puisque « *tout se passe comme si une puissante résistance* » (comprenez les syndicats) « *détournait l'attention vers des faits secondaires* » (comprenez les auteurs de ladite politique).

Un mécanisme « freudien »

Que nos dépenses pour l'enseignement supérieur soient insuffisantes ne relève pas dès lors d'une analyse des choix des partis, mais d'un mécanisme « *presque freudien* » ! Comment en serait-il autrement, puisque l'intérêt que porte la gauche à la recherche est celui dirigé vers une « *clientèle électorale* » et relève du « *théâtre d'ombres* ». À partir de

>>>

>>>

l , il est infiniment simple d'accepter le m lange des budgets CNES/CEA/ CNRS pour observer (avec les salaires des fonctionnaires³) une tr s grande stabilit  des budgets de la recherche... Admirez l'illusionniste. J'ai longuement analys  les pr suppos s parce que, d s lors, tous les chapitres suivent de fa on logique. Chapitre «*Infantilisation de l'universit *» : on attaque «*les concours nationaux*» et pas le mandarinat qui la fossilise et l'on explique «*le maintien sur site*» des enseignants-chercheurs. On d nature par concours localement pr -arrang s

« Pisse-Vinaigre » tient la solution.

les concours voulus pr cis ment nationaux par le l gislateur, ceux-ci devenant ainsi locaux. L  encore, une plong e dans une universit  m dicale est instructive dans sa caricature.

Une fois l'angle d'attaque choisi (l' tat jacobin) et une fois reconnu (et vite oubli ) que les EPST ont  t  cr  s («*le CNRS*», p. 37) apr s constat de «*l'archaisme de l'universit *» (ce qui est exact), il est   pr voir que la m me «*m thode*» sera appliqu e au CNRS. On n'est pas d cu par la suite de la lecture.

 videmment, si la premi re critique envers la recherche publique – l'insuffisance des salaires – est une de celles que nous partageons, la solution «*Pisse-Vinaigre*» est simple ! Foin de la revalorisation des salaires de recherches. Vive les postdocs ! Et, bien s r, feu sur les commissions de recrutement et leurs membres «* lus, c'est- -dire li s aux syndicats*». Syndicats dont on se gardera bien d'analyser la plate-forme.

Et, bien s r, haro aussi sur «*les chercheurs recrut s jusqu'  la retraite qui ne font pas de bonne recherche depuis longtemps, voire pas de recherche du tout*». Que de tels ph nom nes (ou chercheurs-ph nom nes puisque pseudo cher-

cheurs) existent, nul ne devrait le nier, et j'en ai moi-m me c toy s suffisamment pour penser que l'on ne doit pas d fendre n'importe qui faisant n'importe quoi. Mais la solution sous-jacente (le ch mage apr s 40 ans) de l'auteur est aussi inacceptable en recherche qu'ailleurs. Tant que des solutions de d gagement ne seront pas offertes aux chercheurs, je continuerais   me battre pour la s curit  de l'emploi (ce qui ne veut pas dire n cessairement de l'affectation   vie   la recherche   la paillasse !

Le d clin de l'empire OPV

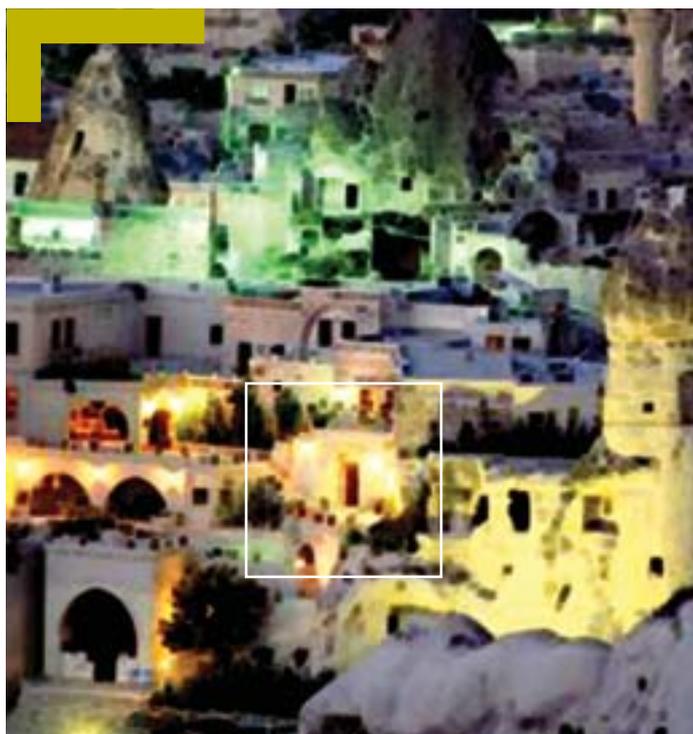
Mais l'auteur omet de dire que les syst mes am ricain ou suisse (le *Basel Institute of Immunology* qu'il prend souvent en exemple europ en et que je connais bien) repr sentent un syst me bas  sur le *brain drain* avec retour et renvoi de la majorit  des postdocs dans leurs pays d'origine une fois le citron bien press .

D s lors s'accumulent les contre-v rit s (et je suis s r que certains lecteurs les croiront) : «*Chaque  quipe se retrouve avec en gros le m me nombre de tickets de rationnement que sa voisine*». Absolument

faux. Au point que,   l'Inserm comme au CNRS, le budget des  quipes et unit s individuelles est un imp n trable secret pour  viter les «*jalousies*» ! Autre exemple : «*Le financement sur projet*» n'existe «*qu'  la marge*»... Le torero n'a plus qu'  placer les derni res banderilles ! Le titre du chapitre r sume tout : «*Redoutable  litisme r publicain*» (la gueuse !). Et,   la premi re page, allusion   «*l' trange d faite*» (1940). Et feu sur les grandes  coles ! Attaque d'ailleurs pas toujours erron e mais qui «*oublie*» que rendre nos salaires comp titifs avec le priv  pour un X passe par la revalorisation des salaires, pas n cessairement la suppression de l'X : cela  quivaldrait   supprimer Harvard aux  tats-Unis, Oxford ou Cambridge au Royaume-Uni, parce qu'elles font de l'ombre   Purdue ou Leicester !

Les facteurs de changement sont d s lors   Bruxelles (l'Espace europ en de la recherche) et le priv  (exemple de l'AFM au sujet duquel, pourtant, il y a tant   dire). Mais ces quelques facteurs positifs sont  puis s par les «*forteresses du colbertisme*» qui «*campent sur des bastions*» et «*l' norme force d'inertie du navire*».

>>>





puis le rapport Chambon, on reste surpris par le niveau de haine contre « le système ». À partir de constats réels, une pelote de mauvaise foi se déroule, par omissions, allusions, etc., qui de toutes façons débouche sur

Une affligeante et haineuse mauvaise foi.

une vision : la mort des EPST. Je partage – je le redit –, certaines analyses de début du livre, et même certains diagnostics des intervenants, selon lesquels les blocages ne sont pas uniquement financiers, et que le système nécessite bel et bien des réformes.

Mais on ne peut pas écrire simultanément que le secteur des Sciences de la vie est scandaleusement sous-financé et que la misère est générale, et déclarer que la France dépense trop. Sauf à vouloir abattre à tout prix une hydre à deux têtes : les EPST et les chercheurs-fonctionnaires. Quant à l'effort de recherche des entreprises en Sciences de la vie, que Monsieur Postel-Vinay aille en parler à Romainville...

Lecture recommandée, assurément, mais avec un décodeur, des pincettes et du Valium ! ■

>>>

Suit la mise à mort, qui reprend bien des conclusions du rapport Chambon cités : « des universités moins nombreuses mais compétitives », « des établissements de recherche très amincis, réservés à l'accueil de chercheurs d'exception pour une durée limitée », « des crédits de recherche exclusivement sur projet »... Et le coup de grâce : un entretien significatif avec Daniel Cadet, qui appelle à « se concentrer sur certains domaines et en abandonner d'autres », car « avons-nous les moyens de financer une recherche internationale dans tous les secteurs ? » Tout est dit.

Un homme aussi gauchiste que de

Gaulle (que j'ai combattu à coups de pavés !) et aussi conservateur dans ses objectifs de recherche baptisait cela une stratégie de renoncement... Mais le meilleur est encore à venir : un « plan d'action » drastique contre ceux qui « défendent les intérêts catégoriels au nom de l'intérêt général »... Je vous laisse le plaisir de le lire, ainsi que l'appel rajouté à une attaque frontale contre la politique des réformes au petit pas. Monsieur Postel-Vinay appartient manifestement à la frange de la droite qui sur-nomme Jean-Pierre Raffarin « Jean-Pierre ne fera rien ».

Refermant ce livre, puis consultant à son propos le site de *La Recherche*

→ RÉFÉRENCES

(1) Consultable via <http://www.larecherche.fr/special/comp/cnrsrapport.pdf>

(2) Au passage, le premier laboratoire qui attaquerait ce hold-up sur ses contrats en justice aurait de grandes chances de gagner : le CNRS n'a pas le droit de se présenter comme propriétaire de fonds dont il est

dépositaire parce que gestionnaire. C'est comme si un syndicat incluait dans son bilan d'entreprise les fonds de votre copropriété.

(3) Sauf à précariser massivement (et même !), en créant des emplois sous payés n'ouvrant pas de droits à la retraite, difficile de voir comment, à effec-

tifs de chercheurs et techniciens égaux, la masse salariale peut être notablement réduite. En outre, si le budget global est d'une grande stabilité, la masse salariale demeure elle aussi globalement stable depuis les années 80 – même avec le coefficient d'augmentation dû au vieillissement, qui l'a fait un peu augmenter. En fait, compte tenu

de l'inflation, elle a baissé ! Le budget de fonctionnement, lui, a simplement stagné, ou diminué en période de coupes. Nuance : reste à expliquer le décrochage, à masse salariale constante, et ne pas entretenir l'illusion d'une masse salariale en gonflement continu. •

Lettre ouverte au

11 juillet 2003

Président de la République

aux ministres, aux sénateurs, aux députés

Pour un budget de la recherche publique qui donne les moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et culturels de la France.

La CPCN (Conférence des présidents du Comité national), et avec elle l'ensemble des membres du Comité national de la recherche scientifique, se félicite du succès de la réunion plénière extraordinaire qu'elle a organisée le 30 juin dernier. Cette réunion exceptionnelle avait été convoquée au printemps dernier, alors que s'accumulaient les mauvaises nouvelles relatives aux annulations de crédits du budget 2002 de la recherche, aux annulations de crédits du budget 2003 suivi d'un gel, et à la diminution des recrutements en 2003.

Depuis, et malgré l'annonce du dégel d'une partie des crédits 2003, le paysage s'est encore assombri, les premières informations qui filtrent au sujet de 2004 étant encore plus alarmantes, en particulier en ce qui concerne un éventuel blocage complet du recrutement de l'emploi scientifique statutaire.

La CPCN n'a cependant pas souhaité que cette réunion plénière se borne à dénoncer des mesures qui, si elles devaient se confirmer ou se poursuivre, marqueraient une situation catastrophique et jamais encore rencontrée en France, conduisant à un démantèlement difficilement réversible de son système de recherche. La CPCN a voulu montrer que les scientifiques sont responsables, pas seulement en leur nom et en tant que communauté professionnelle, mais aussi comme dépositaires et développeurs – au nom de la nation – d'un patrimoine de connaissances, de savoir-faire, de projets, d'idées, de culture, de progrès et de rayonnement. La CPCN a donc fait de cette session plénière un moment de larges débats et de propositions, démontrant – si cela était nécessaire –, que les scientifiques souhaitent naturellement se mettre en question pour améliorer le fonctionnement et les caractéristiques de l'appareil de recherche dont ils sont les acteurs. Elle fera connaître en septembre les conclusions et propositions issues des débats de cette réunion plénière.

Les présidents de section du Comité national de la recherche scientifique – unanimes –, qui représentent directement ou indirectement une grande quantité de scientifiques français, lancent donc un appel solennel aux pouvoirs publics afin qu'ils adoptent une attitude conforme aux enjeux que représente la recherche scientifique, abandonnent une conception étroite et rétrograde qui consisterait seulement à « améliorer le rendement de la recherche publique pour qu'elle soit plus en adéquation avec les besoins des marchés », selon la formulation récente et consternante d'un important ministre, et donnent au pays les moyens de rester une grande nation. Ils déclarent qu'ils poursuivront leurs efforts, sous toutes les formes susceptibles d'être efficaces, pour éviter le désastre qui s'annonce. •

**La Conférence des présidents
du Comité national de la recherche scientifique**

Recherche publique : par qui et pour qui ?

Pour exercer sa capacité d'analyse critique des évolutions sociétales et techniques, la recherche publique a besoin de voir réaffirmer sa mission de production de connaissances nouvelles à son plus haut niveau.

QUI PEUT encore croire aujourd'hui qu'en dépit d'une conjoncture particulièrement défavorable, marquée par des restrictions budgétaires et une diminution du recrutement des chercheurs, la recherche publique reste une priorité nationale et européenne qui bénéficierait d'un investissement atteignant 3 % du PIB en 2010 ?

Les annonces successives du président de la République et les confirmations répétées de Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies, concernant l'atteinte de ces objectifs ne sont plus crédibles face aux mesures de restrictions sans précédents qui affectent la recherche publique du pays. Un débat national devient urgent, concernant les orientations du gouvernement en matière de politique scientifique.

L'intérêt pour la recherche publique a pris des formes variées sous les différents gouvernements de la V^e République, marquées tantôt par une action déterminée pour réviser structures et moyens, tantôt par une méfiance plus ou moins grande vis-à-vis de la communauté des chercheurs, tantôt par une démarche visant à lier la recherche publique aux intérêts privés. Force est de reconnaître que le résultat aujourd'hui est un investissement relativement modeste de l'État assorti d'une démultiplication des missions assignées à l'effort public de recherche : les sciences sont simultanément convoquées pour contribuer au rayonnement culturel de la nation, aider au développement économique du pays, répondre aux espoirs et inquiétudes des citoyens, prédire un futur sur lequel nous agissons de façon de plus en plus marquée.

Ces objectifs, parfois contradictoires,

demandent que l'on redéfinisse la place de la recherche publique dans la République et que l'on s'interroge sur les modalités de son organisation et de son financement. Cette question doit s'adresser aux Français dans leur ensemble et à leur représentation nationale.

Les rôles de la recherche

Traditionnellement, les activités de recherche publique dans notre pays servent à satisfaire trois grands types de demandes. L'acquisition et la diffusion des connaissances constituent le cœur de la recherche scientifique, et c'est sur la base de ce rationalisme scientifique et de ce mode de questionnement du monde que se sont construites les démocraties modernes.

Deux autres fonctions s'alimentent à ce principe premier : l'innovation et l'expertise. Le transfert de découvertes scientifiques vers le monde de l'entreprise existe depuis long-

Acquisition et diffusion des connaissances.

temps mais est devenu, depuis plusieurs années, une obsession des pouvoirs publics. Ce credo spécifiquement français a d'ailleurs conduit à une intégration souvent très sophistiquée des modes de financements publics et privés de la recherche, dans des partenariats vénérés comme de nouveaux dieux porteurs de création d'emplois et de

richesses sur notre territoire. Outre que l'évaluation économique de l'efficacité de ces montages reste à effectuer, chacun peut constater que cette quête d'innovation ne va pas sans poser de nombreux problèmes sociétaux concernant la santé publique, le développement durable, l'éthique et la morale...

C'est à ce niveau qu'apparaît le troisième rôle de la recherche publique, son rôle d'expertise, entendu ici comme une évaluation critique, un élément essentiel de la relation de confiance entre la science et les citoyens, tout comme une aide incontournable à la décision publique en matière de législation sur les nouvelles technologies, après confrontations des risques et des bénéfices leurs étant associés.

Les moyens de la recherche

L'intégration de moyens privés et publics pour conduire des recherches est présentée comme le facteur crucial du dynamisme de l'innovation des entreprises nationales, tout en donnant aux chercheurs français les ressources qui leur manqueraient dans la compétition internationale. Pourtant, ce financement mixte à la française a souvent été déséquilibré : les entreprises apportaient par contrat des ressources marginales permettant aux laboratoires publics de réaliser leurs programmes sous la condition de perdre une partie de leur liberté d'opérer. Les fonds publics fournissaient l'essentiel des coûts d'infrastructure et les salaires.

Ce partenariat déséquilibré devrait être repensé d'autant plus que la nature même du tissu économique et des entreprises partenaires de la

>>>

>>>

recherche publique a été profondément modifiée ces dernières années, vidant largement de leur contenu les visées nationales de ces partenariats. Les entreprises à forte activité de recherche et développement opérant au niveau international, appartiennent à des groupes internationaux, et puisent leurs fonds dans un actionariat international.

L'injection de moyens privés dans le dispositif de recherche publique *via* des fondations, procédant par appels d'offres transparents encadrés par des conseils scientifiques, permettrait de respecter l'indépendance indispensable de la recherche publique tout en donnant accès aux entreprises au progrès des connaissances moteur de leurs innovations. Il est

La recherche publique doit se développer...

aisé de prédire que le financement de l'innovation technique va s'affranchir du rôle déterminant de l'État, tant c'est une illusion française qui n'aura été partagée que par le monde soviétique. On peut également affirmer que le besoin d'expertise scientifique publique va croître, comme cela s'est vu au cours de la dernière décennie.

Les citoyens considèrent à juste titre que les progrès des connaissances, si celles-ci profitent aux économies nationales *via* le développement des entreprises, doivent également assurer une meilleure maîtrise de ce développement économique, maîtrise issue de l'évaluation critique des nouveaux dispositifs techniques. Cette expertise ne pourra être crédible qu'en maintenant une réelle indépendance de la recherche publique dont l'excellence doit être l'objectif premier. Ce positionnement, pour être atteint, nécessite que la

>>>



>>>

recherche publique soit une priorité nationale, comme ce fut le cas au milieu des années soixante. La globalisation de l'économie et le bouleversement des partenariats traditionnels nécessitent que la recherche publique se construise au niveau européen, de façon non technocratique, en laissant l'initiative aux chercheurs. Les meilleurs scientifiques du pays dans les différentes disciplines devraient être mobilisés et avoir toute la confiance des politiques pour relever ce défi.

Un projet commun

Pour atteindre un tel but, il est nécessaire que les institutions de la recherche puissent développer une politique scientifique cohérente et novatrice, reconnue comme telle par les scientifiques eux-mêmes. L'évolution des thématiques scientifiques doit être le fait d'un compromis entre les facteurs d'évolution dus à la dynamique même du développement de la science d'une part et la demande de la société, représentée par ses élus, d'autre part. Or ces derniers, et l'on peut facilement les comprendre, sont portés à limiter ce jeu de négociation, de recherche de compromis.

... au bénéfice
des citoyens
et de la société
tout entière.

Ceci s'est traduit par une tendance croissante à placer à la tête des grands organismes de recherche des responsables qui doivent leur nomination non pas à leur stature scientifique mais à leur séjour plus ou moins long au sein d'administrations ministérielles. Certains ont malgré tout réussi à développer une réelle politique scientifique basée sur un dialogue avec les chercheurs et les instances de tutelle.

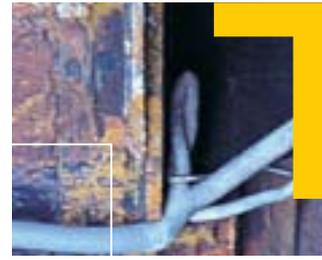
Mais l'affaiblissement de la dynamique scientifique n'en est pas moins patent : quand la direction d'un organisme scientifique devient une manière d'annexe des ministères, les chercheurs ne lui accordent plus de légitimité et les ministères perdent l'interlocuteur capable d'incarner la recherche française.

La crise actuelle de la recherche publique liée à une baisse qualifiée d'historique des crédits publics qui lui sont attribués a rendu cette situation encore plus dramatique.

En dehors des diverses manifestations qu'elle a engendrées, cette crise a conduit de nombreux membres de la communauté scientifique à demander la démission de la ministre en signe de solidarité. Le fait que la réponse à cette démarche soit venue non pas de la ministre elle-même mais de son chef de cabinet – qui a déjà passé de nombreuses années dans des rôles de pouvoir administratif sur la recherche – a, indépendamment de la teneur de la réponse, renforcé l'impression que les choix scientifiques n'étaient pas le fait d'une réflexion négociée entre pouvoir politique et communauté scientifique mais plutôt le résultat de diktats technocratiques.

En choisissant ce type de fonctionnement, le pouvoir politique se prive d'un des ressorts de la dynamique de la décision. Il asservit ainsi une force de proposition, suffisamment impliquée dans les choix scientifiques du pays pour être solidaire mais suffisamment autonome pour apporter des idées reflétant la réalité de la recherche et de l'état des connaissances, et non des schémas virtuels et conformistes traduisant des effets de mode qui traversent par vagues successives les milieux technocratiques.

Dans ce contexte, l'importance que revêt la nomination des responsables d'organismes de recherche par les gouvernements justifierait qu'à un moment de la procédure une autorité scientifique indéniable, l'Académie des sciences par exemple, soit saisie par le pouvoir politique et rende un avis sur la qualité de cette nomination. Ceci contribuerait à établir la légiti-



mité des dirigeants de la recherche auprès de leurs pairs, pré-requis incontournable à la construction d'un projet commun recevant l'adhésion de tous. La recherche publique doit se développer au bénéfice des citoyens et de la société toute entière. Pour autant, la dynamique de la connaissance peut conduire à offrir des perspectives qui s'opposent à des idées préconçues, véhiculées aussi bien dans la population que chez les dirigeants politiques.

Instrument de réflexion essentiel

Tout en restant encadrée par l'appareil de l'État, la recherche scientifique doit pouvoir se développer en tenant compte de ses spécificités. La mettre trop directement au service de l'industrie ou au service des volontés de tel ou tel cabinet ministériel ne servira *in fine* ni les citoyens ni la maîtrise du progrès technique, puisque nous perdrons là un instrument de réflexion essentiel à notre société.

La recherche publique française, pour exercer sa capacité d'analyse critique des évolutions sociétales et techniques, a besoin de voir réaffirmer sa mission de production de connaissances nouvelles à son plus haut niveau, sous l'impulsion de dirigeants ayant à la fois une autorité scientifique incontestable et la reconnaissance du pouvoir politique en tant que partenaire à part entière. ■

→ RÉFÉRENCES

Une première version abrégée de cet article est parue dans *Le Figaro* du 14 avril 2003. •



Recherche biomédicale : vers une gestion cloisonnée et une organisation incitative

Voici une première contribution à l'analyse des conséquences de la mise en place de l'Institut du cancer. Au-delà, une réflexion générale doit s'engager. En attendant vos points de vue...

LORS de ses vœux de fin d'année 2002, Jacques Chirac a annoncé un plan de lutte contre le cancer. Cette annonce a été suivie de la présentation d'un rapport, concernant à la fois l'organisation des soins et l'organisation de la recherche dans ce domaine. S'agissant de ce dernier point, le rapport

faisait état de l'incapacité des organismes existants à s'adapter rapidement et du besoin de s'organiser pour moins disperser les efforts. La conclusion en était la nécessité de créer un Institut national du cancer (INCa), chargé tant de l'organisation nationale des soins et de la prévention que de la recherche, qui,

était-il souligné, pourrait servir de modèle pour une future structuration de la recherche biomédicale en France.

Les conséquences de cette annonce sont donc loin d'être négligeables. C'est une remise en cause majeure de l'Inserm (et du CNRS). Lorsque les syndicats ont rencontré le chef

>>>

>>>

de cabinet du ministre de la Santé en février, celui-ci a indiqué que deux possibilités étaient en discussion : la création d'un institut national indépendant ou placé sous la tutelle de l'Inserm, laissant clairement entendre que si l'INCa était créé comme un organisme autonome, cela entraînerait la même organisation pour les autres grands champs de la recherche biomédicale et que l'Inserm serait alors très menacé dans son existence.

Le directeur général de l'Inserm affirme que la discussion de placer l'Institut du cancer hors ou dans l'Inserm a encore lieu. Pour lui, l'Inserm pourrait parfaitement répondre aux critiques exprimées à son endroit, si on lui permet une flexibilité de gestion suffisante. Il a d'ailleurs prouvé sa capacité à servir d'interface entre la recherche des laboratoires et la recherche clinique par la gestion de nombreux essais cliniques et la mise en place d'actions coordonnées.

Sous double tutelle

L'installation d'instituts autonomes chargés chacun d'un des grands champs de la physiopathologie constituerait une restructuration de la recherche dans le domaine des sciences de la vie – plus importante que celle qui a vu en 1982 la mise en place du statut actuel des EPST en 1983 ou en 1962 la transformation de l'Institut national d'hygiène en Inserm. À aucun moment, ni les instances scientifiques de l'Inserm, ni celles du CNRS, ni les organisations représentatives, ni même les sociétés savantes ou l'Académie des sciences n'ont été consultées.

Jacques Chirac a présenté le 24 mars les différentes mesures du « plan cancer ». Celles-ci sont détaillées dans un document disponible via le site internet du ministère de la Santé. L'Institut national du cancer y est décrit, sans ambiguïté, ni conditionnel, comme un institut autonome, une agence de moyens sous la double tutelle des ministères de la Santé et de la Recherche (comme l'Inserm). Cet institut sera financé par l'État, il pourra gérer des fonds privés,

notamment associatifs, il aura la possibilité de recruter des personnels. Sa vocation est d'organiser la recherche en la coordonnant par la création de « cancéropôles » régionaux associant des centres cliniques de référence et des laboratoires (Inserm, CNRS, CEA, universités...), de faire émerger des pôles d'envergure internationale et de financer des programmes ciblés: « *L'institut définira une stratégie globale de recherche et les programmes d'ac-*

Une menace pour l'Inserm et le biomédical.

tions correspondants, dans les domaines de la recherche biologique et génomique, de la recherche clinique et de la recherche en sciences sociales.»

Pour ce qui est de l'articulation avec les organismes de recherche, il est dit : « *la recherche médicale s'appuie sur la connaissance des mécanismes du cancer, dans les laboratoires de l'Inserm et du CNRS principalement, puis sur la recherche clinique [...] Dans le domaine de la recherche, l'Institut national du cancer n'a pas vocation à se substi-*

tuer aux organismes de recherche». Son budget recherche serait de 18 millions d'euros (on ignore s'il inclut l'argent privé des associations et autres partenaires); le budget de fonctionnement de l'Inserm est de l'ordre de 100 millions d'euros.

Que resterait-il de l'Inserm ?

Dans ces conditions, existe-t-il encore la moindre possibilité que l'Institut du cancer soit placé, d'une façon quelconque, sous la tutelle de l'Inserm (notons que l'ANRS vient d'être recréée comme une agence autonome)? Si des instituts thématiques comme l'INCa se généralisaient à l'ensemble de la recherche biomédicale, que restera-t-il à l'Inserm, surtout s'ils ont une puissance de caisse telle qu'ils puissent financer en totalité les laboratoires qu'ils auront labellisés? Si l'Inserm était maintenu malgré la création des ces grands instituts, lui et les autres organismes de recherche seraient-ils au moins associés à la décision des programmes? Quels seront les évaluateurs extérieurs de ces instituts, s'il y en a ?

Les laboratoires (Inserm, CNRS, universités...) des cancéropôles garderaient-ils, à terme, leur label d'origine? Et de quel poids sera leur évaluation par les organismes dont ils sont issus? Quel sera le statut des personnels recrutés par l'INCa? On peut réellement craindre que la création d'instituts autonomes pour

>>>



Avec l'aimable autorisation de l'auteur.



>>>

tous les champs majeurs de la recherche biomédicale entraîne la fin de l'existence de l'Inserm et très vraisemblablement du département Sciences de la vie du CNRS.

À terme, c'est l'organisation multidisciplinaire de la recherche publique qui serait remise en question. Or, le cloisonnement des recherches par grandes pathologies n'est pas favorable aux recherches interdisciplinaires : en effet, les premières greffes du rein ont conduit à d'importants développements en immunologie et certains médicaments mis en place pour des pathologies bien précises se sont révélés être efficaces dans un tout autre cadre.

C'est aussi la porte ouverte à des évaluations disparates, puisque les laboratoires des différentes disciplines ne seraient plus mis en comparaison. Quel sera l'avenir des chercheurs dans de telles structures ?

La mission première

La thématisation, le ciblage très précis des axes de recherche par des programmes, en toute première intention dirigés vers l'application clinique qui est la mission première de l'INCa, risque d'aboutir dans les laboratoires à un déséquilibre entre la recherche cognitive et la recherche

plus appliquée. Les instituts tels l'Inserm et le CNRS permettent la cohabitation de ces deux aspects de la recherche. Est-il nécessaire de créer des instituts autonomes pour optimiser les recherches dans les diffé-

Une couche supplémentaire et inutile.

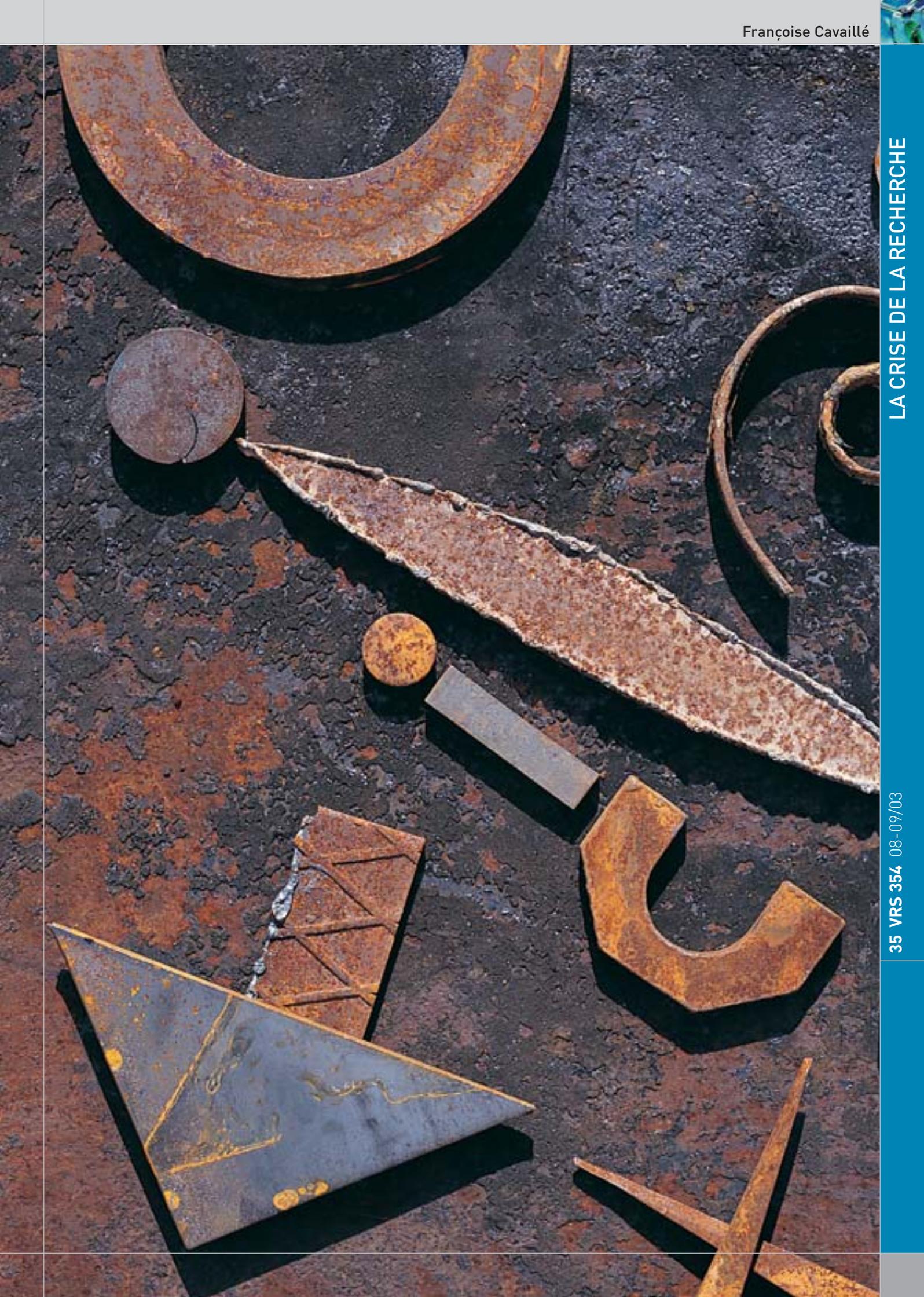
rents champs cliniques et rapprocher la recherche des laboratoires de celle du milieu hospitalier ? La mise en place d'une coordination entre formations de recherche dépendant de l'Inserm, du CNRS ou d'autres organismes de recherche et la recherche hospitalière ne le nécessite pas. La création d'instituts, en plus de rajouter une couche supplémentaire et inutile de structures administratives, ne permettrait ni une réelle évaluation, compte tenu de la taille limitée de chacun, ni des échanges entre l'ensemble des différentes disciplines.

Par contre, la coordination entre les

différents organismes de recherche et les universités tel que cela se pratique en partie déjà, puisqu'un nombre non négligeable de chercheurs du CNRS se trouvent affectés dans des unités Inserm et vice-versa, ou qu'une concertation existe dans le cadre de RIO (Réunion inter-organisme), peut être bénéfique, à condition qu'elle fasse l'objet d'une concertation entre les différents acteurs.

Le directeur général actuel avait d'ailleurs considérablement œuvré en ce sens en lançant des « actions thématiques coordonnées », qui permettraient un financement, souple et rapide d'accès, pour des projets où interviendraient ces différents partenaires ainsi que le secteur privé.

L'organisation de la recherche biomédicale en France est donc à un tournant crucial. Va-t-on garder une structuration autour des grands organismes actuels, capables d'évaluer réciproquement les laboratoires, les projets, les personnels et de coordonner des actions avec les partenaires ? Cela nous paraît de loin préférable à un saucissonnage en ce qui pourrait devenir des empires disciplinaires sans intercommunications. ■





Les problèmes de crédits vus des unités mixtes

Le budget 2003 – 90 % de 90 % de 2002 – est amputé de l'ensemble des reports de 2002, ce qui constitue une perte nette de 25%. Un racket qui produirait du chômage technique ou obligerait à des jongleries financières.

Les principes

Créées par convention entre le CNRS et les organismes partenaires, les Unités mixtes de recherche (UMR) sont placées sous la responsabilité conjointe du CNRS et d'une université ou d'un autre EPST. Dans le cas d'une UMR CNRS-université, les crédits proviennent majoritairement du CNRS et de l'université. Cette part du financement peut devenir mino-

pouvant ou voulant travailler avec des entreprises. Dans tous les cas, la mise à disposition de ces crédits pour une UMR constitue un moment important dans l'activité annuelle du laboratoire. C'est l'occasion d'une discussion et d'un bilan du fonctionnement qui, d'une certaine façon, traduit l'investissement de l'institution dans ses personnels. Ainsi, pour un laboratoire de 28 per-

enseignants-chercheurs-, la dotation est définie lors du plan de contractualisation (actuellement, le plan 2000-2003) :

- 15500€ (ht) en crédits de fonctionnement CNRS ;
- 44 210€ (ttc) de crédits de fonctionnement du ministère ;
- 21 343€ (ht) de crédits d'équipement du ministère.

Les crédits CNRS n'ont qu'un gestionnaire/responsable – le directeur

>>>

>>>

du laboratoire –, mais, en interne, des lignes comptables de partage par équipe existent en fonction du nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs (Ne).

Les crédits de fonctionnement du ministère sont toutes taxes à l'arrivée à l'université; ils sont répartis en sous-comptes, avec des délégations de signatures impliquant le responsable de ces unités de gestion dont le nombre est volontairement limité. Les crédits d'équipement sont hors taxes; et gérés par le département recherche de l'université, sous l'autorité de signature unique du directeur du laboratoire.

Chaque chercheur ou enseignant-chercheur peut disposer d'un budget dans le cadre d'une équipe et d'un compte après que des prélèvements successifs dans les différents crédits alloués au laboratoire aient été effectués.

Ainsi, pour les 15500€ (ht) des crédits de fonctionnement du CNRS, la direction de l'UMR garde 10 % de réserve de direction, et partage le reste en fonction du nombre de chercheurs; soit un point à 654 € par an et par personne.

Défalqués des BQR (Bonus, qualité, recherche) et de la TVA, les crédits de fonctionnement et d'équipement du ministère sont aussi répartis entre les chercheurs, après la réserve d'usage de 10 % de la direction du laboratoire; soit le « point fonctionnement » à 1799€ (ht) et le « point équipement » à 777€ (ht).

Les réalités

Ponctuellement; il manque 15 500€ – 100 KF de 2000–, jamais versés par le ministère. Les crédits du CNRS sont disponibles en février de l'année comptable, ceux du ministère (en totalité ou par tranches) à partir de mars. Les crédits équipement sont décalés d'un an et morcelés en AP/CP.

Pour 2003, le CNRS affecte à tous les laboratoires 90 % du budget 2002 comme dotation de base (AP) soit une perte nette de 10 % qui correspond à une restriction pure et simple des crédits pour la recherche.

Dans un premier temps, le CNRS

fourni 90 % de cette somme au laboratoire; les 10 % restant étant versés en juillet, à la condition d'avoir entièrement dépensé cette avance, soit CP=12 600€. À ce budget – 90 % de 90 % de 2002–, il met en négatif l'ensemble des reports de 2002, soit 3 473€: cela s'appelle du racket (perte nette de 25 %). Il reste, 9 127€ à partager, tous les compteurs étant remis à zéro. Cela met le point à 435€ (664€ en 2002) soit – 35 % par rapport à 2002.

Il manque 15 500 euros de l'année 2000.

Reste la lourdeur du système de gestion, les lois du marché contraignantes, les changements administratifs de comptes en cours d'année. L'utilisation de Nabucco (Fac) ou de XLab (CNRS), pour commander fournitures, matériels de labo, etc., est ridicule en comparaison d'un système comptable privé, et participe à la lourdeur et au non-engagement de certaines sommes.

On a de moins en moins, mais c'est de plus en plus dur à dépenser administrativement. Les concepteurs de ce genre d'outil n'ont sûrement jamais travaillé dans un laboratoire de recherche.

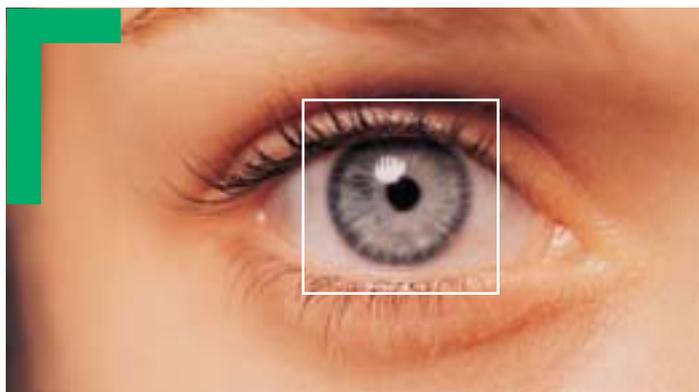
Au-delà de cette lourdeur administrative, il convient de s'interroger sur

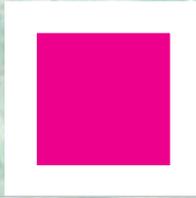
la logique de cette politique qui relève de la gestion passée (militaire) où il fallait brûler l'essence en novembre/décembre pour avoir le même volume l'année suivante: joli modèle qui va tout à fait dans un sens de fonctionnaire irresponsable; mais qui emprunte cette voie, le fonctionnaire de base ou le politique? Ou peut être la rentabilité d'un tel système qui permettrait d'en conclure qu'un fonctionnaire qui ne fait rien et ne dépense rien est un bon serviteur de l'état? Quelles sont les incitations au dynamisme que peut donner une telle politique?

Petite analyse polémique sur l'éventuel retour des 10 % gelés et éventuellement dégelés si on a dépensé la dotation initiale au 30 juin 2003: ces 10 % représentent 1400€ pour 21 « points recherche » pour tenir de juillet à mars 2004, cela fait 8,33€ par personne et par mois...

Au fait, combien coûte une ramette de papier et un crayon noir, hors loi de marché, bien évidemment.

Du strict point de vue du CNRS, une gestion responsable conduit à garder raisonnablement un trimestre d'avance pour débiter l'année, puisque le CNRS nous verse normalement sa dotation en février/mars. Au-delà de ce trimestre d'avance, si l'on considère que ce sont des crédits de fonctionnement, si l'on engage pas c'est qu'on en a pas besoin! Racketter ce trimestre pourrait nous conduire à être deux mois en « chômage technique » ou à « faire de la cavalerie » (signer des bons de commande sans avoir les crédits): c'est inacceptable! ■





Le gouvernement veut-il enterrer l'archéologie préventive ?

Diagnostiques et fouilles maintenant à la merci des investisseurs privés : une importante mobilisation contre la remise en cause du principe de financement public de l'archéologie préventive est indispensable.

LE 17 JANVIER 2001 a été votée une loi réglementant les modalités de l'archéologie préventive – après de longues années d'attente et de concertation avec les personnels de l'archéologie et le ministère de la Recherche (et un an de débats parlementaires, dont sept navettes entre l'Assemblée nationale et le Sénat). Cette loi s'intègre explicitement dans le champ de la recherche et dans celui du service public. Elle est conforme à la Convention de Malte¹.

Le 16 janvier 2002, les décrets d'application étaient promulgués, et le premier février 2002 l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)² voyait le jour. Huit mois après, dans la nuit du 15 novembre 2002, l'Assemblée nationale a voté, sous l'impulsion de Daniel Garrigue, député-maire de Bergerac, un amendement à la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, réduisant de moitié le taux de la redevance pour les opérations de fouilles d'archéologie préventive.

Un petit pas en arrière

Après un mois d'importantes mobilisations de toute la communauté archéologique – à la suite des prises de position du gouvernement et du vote au Sénat du retrait de l'amendement Garrigue –, la commission mixte paritaire (Sénat-Assemblée nationale) pour le projet de loi de finances 2003 adoptait, contre toute attente, le 12 décembre, un amendement réduisant finalement de 25 % la redevance pour l'archéologie préventive.

Les raisons de cet amendement sont multiples. Ainsi le député Garrigue

affirme-t-il : « que l'archéologie préventive coûte trop cher, et empêche du coup d'autres investissements », et se déclare être : « contre la loi du 17 janvier 2001, contre le caractère systématique des fouilles préventives, contre le monopole de l'Inrap et l'ampleur de [son] activité (...) depuis sa création. »³

À la suite de cet acte, par un courrier du 7 janvier 2003, la directrice

La redevance, révélateur de la crise.

générale de l'Inrap, Marion Julien, décide, au vu de « l'incertitude pesant sur le financement de l'archéologie préventive », de :

- ne plus autoriser ses services à passer de commandes ;
 - suspendre toutes les signatures de CDD (l'Inrap dispose de 1 600 agents, les CDD représentaient 500 équivalents à temps plein) ;
 - ne plus prendre d'engagements précis s'agissant des délais d'intervention dans les projets de conventions soumis aux aménageurs.
- Ce courrier précisait aussi que :
- les préfets sont autorisés à réguler les prescriptions (soit interdire les fouilles) ;
 - il n'y a plus de budget de l'Inrap pour 2003, faute d'accord avec les ministères de tutelles (Culture et Recherche). Depuis, l'Inrap fonctionne avec un budget mensuel.
- Les conséquences sont immédiates :

mise au chômage ou non-renouvellement des contrats des 500 CDD, remise en cause de nombreuses fouilles, et menace de destruction de plusieurs centaines de gisements archéologiques.

Courant janvier, le gouvernement envisage la possibilité de transformation de l'Inrap en Établissement industriel et commercial (EPIC), avec mise en concurrence commerciale. Devant cette éventualité, de nombreuses manifestations de protestation s'organisent, car la mise en concurrence aboutirait à la privatisation du bien public qu'est l'archéologie.

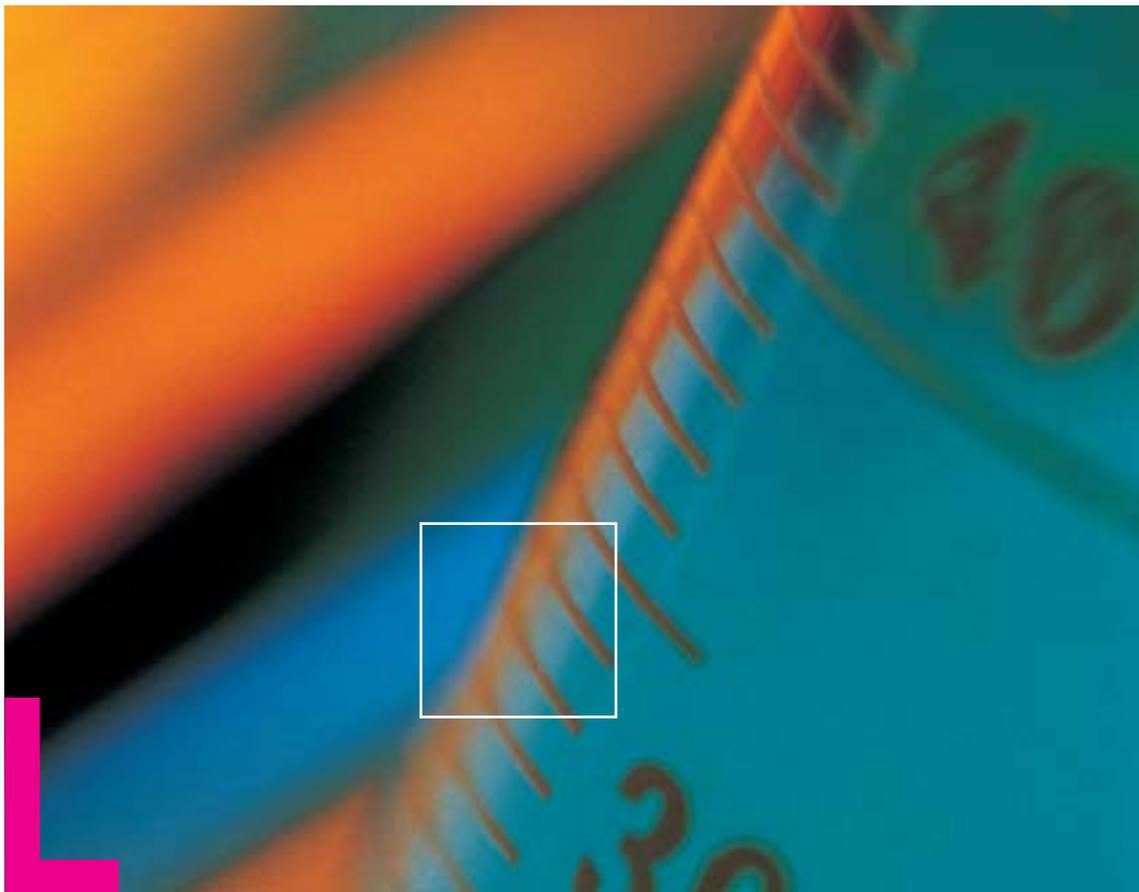
Cette affirmation est d'ailleurs confirmée par la Commission européenne qui a rejeté, en février un recours en annulation de la loi du 17 janvier 2001, indiquant explicitement que : « l'archéologie préventive ne relève pas du secteur concurrentiel ».

Mise en garde

Au même moment, Guillaume Ceruti, directeur de cabinet du ministre de la Culture, commande à Alain Van der Malière un rapport sur l'application de la loi relative à l'archéologie préventive. Celui-ci, en introduction, met en garde le lecteur sur la validité de son rapport : « Il faut donc lire les constats et les préconisations qui suivent en prenant en compte cette conjoncture délicate : huit mois seulement d'application effective de la loi, des bases statistiques très réduites, des données insuffisantes pour prendre la mesure des dysfonctionnements, y compris les plus patents comme le calcul de la redevance, premier révélateur de la crise. »⁴

Sa conclusion est pourvue d'un cer-

>>>



>>>

tain bon sens, qui tend à redonner espoir à la communauté: «*La crise rencontrée par l'archéologie préventive au cours de sa première année d'existence doit être surmontée par des mesures techniques et réglementaires qui imposent le rétablissement d'une continuité de la chaîne archéologique opératoire (SRA, Inrap, aménageur), qui permettent l'achèvement rapide de l'organisation interne de l'Inrap (sans doute à la suite d'un audit), ainsi que la mise en chantier d'une réforme de son financement.*»

«*Nous tenons également à souligner que l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés, communauté archéologique, aménageurs publics et privés, ont tous fait preuve, au cœur même des difficultés, d'une volonté d'ouverture, d'un souci de franchir positivement ce cap difficile en révisant, s'il le faut, des procédures ou des comportements que l'on pouvait croire plus figés. Il n'y a pas d'autre issue à cette crise que le rapprochement des contenus*

Pas de nouvelle taxe.

de la recherche scientifique et des nécessités du développement économique. C'est l'esprit même de la loi.»

«*Il faut donc assurer le développement qualitatif de l'archéologie préventive et maîtriser sa croissance.*

Un plan à cinq ans pourrait être élaboré au terme de l'année 2003. C'est l'ambition que nous proposons aux deux ministères concernés par cette discipline.»⁵

Malgré des réunions quasi hebdomadaires, de janvier à mars, entre les syndicats et les représentants des ministères de la Culture et de la Recherche, aucune solution n'est proposée, aucun arbitrage n'est pris. Début mars, des changements surviennent: le gouvernement confie à

un inspecteur des finances et un inspecteur de l'administration la charge d'un rapport concernant l'évaluation des besoins et le financement de l'archéologie préventive (rendu le 4 avril), rapport suivi d'un autre, élaboré par les mêmes, visant l'organisation interne de l'Inrap (rendu le 30 mai). Ces documents devraient servir de base à l'élaboration d'un projet de loi autonome, déposé selon la procédure d'urgence après passage en conseil des ministres et avis du conseil d'État.

En ce qui concerne le mode de financement, Matignon a d'ores et déjà rejeté le principe d'une taxe nouvelle. Le choix s'est porté sur le principe d'une plus grande mutualisation dans le cadre du dispositif actuel.

Deux options sont à l'étude. La première prévoit le paiement d'une redevance générale à rendement majoré pour tous les projets transmis aux SRA (Services régionaux de l'archéologie), qu'ils fassent ou non

>>>

>>>

l'objet de prescription. Ce fonds de mutualisation serait destiné à financer les diagnostics prescrits et à compenser une baisse importante de la « redevance fouilles ».

Dans la seconde, le fonds de mutualisation abondé par paiement systématique serait destiné à financer les diagnostics et à subventionner certaines fouilles. Le coût des opérations de fouilles serait négocié au coup par coup avec les aménageurs et un « département des fouilles » – disposant d'un compte de recette spécifique – serait créé au sein de l'Inrap. Cette proposition est privilégiée par les parlementaires.

Aucune solution d'équilibre

En ce qui concerne le budget 2003 de l'Inrap, le ministère des Finances a rejeté la proposition de 110 millions d'euros avancée par le ministère de la Culture. Ce même ministère des Finances s'oppose toujours à mettre en œuvre la compensation prévue par l'article 105 de la loi de finances (taxe compensatoire sur les assurances). Aucune subvention d'équilibre n'est envisagée. L'Inrap fonctionnera sur un budget mensuel jusqu'à... ?

S'agissant du calendrier, l'hypothèse optimiste prévoit un examen de cette nouvelle loi sur l'archéologie courant juin. Aucune date-butoir n'est envisagée pour un autre scénario. La nouvelle loi sur l'archéologie pré-

ventive, telle qu'elle semble se profiler au niveau du ministère de la Culture, aboutirait à qualifier les fouilles d'archéologie préventive d'activité économique. En tant que telle, cette activité devra respecter les règles de la concurrence commerciale.

Compte tenu des règles de la concurrence commerciale et des activités des équipes (CNRS et université), celles-ci seraient dans une position dominante et passibles de délit d'initié (car détenant, de par leurs activités et leurs missions de service public, des informations qui les favoriseraient au détriment des entreprises opérant sur le même « marché »).

Les archéologues appartenant aux laboratoires du CNRS et de l'université ne pourraient pas répondre aux appels d'offres proposés dans le cadre de ce « nouveau marché » des fouilles préventives – certaines équipes se retrouveraient ainsi privées de fouille et verraient 90 % de leurs programmes disparaître.

Il en serait d'ailleurs de même pour l'Inrap, qui se retrouverait en position dominante puisque l'organisme est chargé des diagnostics de l'archéologie préventive (analyse d'Anick Coudart). Plus grave encore, le 2 avril, la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de l'Assemblée nationale, présidée par Pierre Méhaignerie⁶,

Le patrimoine archéologique est un bien public.

rendait les conclusions et les prescriptions suivantes : décentralisation et ouverture large à la concurrence, régulation de l'offre par la limitation des moyens ; opposition à la création d'une taxe nouvelle, notamment à toute taxe assise sur le permis de construire ; anticipation des diagnostics et raccourcissement des délais.

Appel de la communauté

Pour le moment, on en est là, malgré les appels de toute la communauté archéologique qui se positionne très clairement :

- contre la remise en cause du principe de financement de l'archéologie préventive (diagnostics et fouilles) par l'impôt ;
- contre la mise en place d'un système de prestation de service qui signifie mise en concurrence commerciale et négociation au coup par coup des opérations de fouilles ;
- pour le maintien de la chaîne opératoire éprouvée de l'archéologie préventive : diagnostic, fouilles, études et diffusion ;
- pour le maintien et le développement du service public de l'archéologie préventive et du statut de l'Inrap en tant qu'EPA de recherche pour l'ensemble des missions qui lui ont été confiées par la loi du 17 janvier 2001 ;
- pour le rétablissement des moyens financiers et humains de l'Inrap concernant 2003 (1 600 ETP minimum, renouvellement des CDD, un plan de recrutement sous CDI).

Le patrimoine archéologique est un bien public. ■

→ RÉFÉRENCES

(1) La Convention européenne de Malte, ratifiée par le Parlement en 1994, oblige chaque pays européen à prendre en charge la sauvegarde de son patrimoine.

(2) L'Inrap est un Établissement public administratif (EPA). Sa mission est double : réaliser des opérations d'archéologie préventive prescrites par l'État, et exploiter les données scientifiques issues de ces travaux. Le financement de l'établissement public est fondé sur la perception d'une redevance due par les aménageurs (au nom du principe pollueur/payeur) qui est l'objet d'une péréquation au niveau national.

(3) Extrait du compte rendu de l'entrevue avec Daniel Garrigue et une délégation d'archéologues (7 décembre 2002).

(4) Extrait de l'avertissement du rapport d'Alain Van der Malière du 15 janvier 2003, portant sur l'application de la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive.

(5) *Ibid.*

(6) Compte-rendu de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan n° 47 (2 avril 2003, séance de 11 h 30). •



La crise de la recherche dans les livres

Faut-il se résigner à l'idée que la recherche publique française soit condamnée par le gouvernement Raffarin à disparaître de l'échelon européen et international ?

EN LISANT les très nombreux articles et livres critiques de la politique (de démantèlement de) recherche du gouvernement Raffarin, on est frappé par la référence récurrente à une période sombre pour la communauté nationale française chez les auteurs : «défaite», «suicide collectif», «déclin»...

On pense immédiatement et spontanément aux propos du grand his-

torien Marc Bloch, dans le texte rédigé en été 1940 et publié sous le titre *L'étrange défaite*, témoignage implacable sur l'effondrement volontaire de la République et le déclin de toute une nation. Faut-il se résigner à l'idée que la recherche publique en France est vraiment condamnée par le pouvoir en place à disparaître de l'échelon européen et international ? Face à l'impressionnante croissance de la recherche américaine, qui ne

semble désormais trouver aucune concurrence, toute la recherche européenne et française subit une crise sévère : baisse des budgets publics, manque d'investissement des industriels, structure critiquée des institutions, absence de coordination et de vision commune.

Cette conclusion préoccupante découle non seulement des conséquences presque irréversibles des

>>>

>>>

mesures récentes en France (baisse radicale des crédits, asphyxie des grandes structures telles que le CNRS et de l'Inserm, tentatives de transformation radicale du statut de chercheurs, par exemple).

De ces auteurs, Olivier Postel-Vinay semble obsédé jusqu'à la manie par une seule chose, et il l'a confirmé explicitement dans *le Monde* du 23 avril : «*On le voit [pour] les retraites, on le voit [s'agissant de] l'enseignement, on le voit maintenant (mais un peu tard) [concernant] la recherche : des syndicats de fonctionnaires sont malheureusement devenus, en France, une force réactionnaire.*

Voilà donc le riche argumentaire de l'ancien directeur de *la Recherche*, digne de la complexité des problèmes devant nous. Il vaudra mieux passer à d'autres lectures... Comment réformer le système français de recherche en conservant son originalité ? Comment mieux intégrer

Réformer le système en conservant son originalité.

les structures françaises dans la recherche européenne ?

Vingt ans après la loi d'orientation et de programmation qui a donné au système scientifique français son visage actuel, peu nombreux sont ceux qui réfléchissent – au delà des invectives de O. Postel-Vinay – aux solutions possibles pour que vivent des politiques publiques de recherche. Que ce soit pour le présent, comme le font Rémi Barré et Jean-François Théry ou, dans une perspective historique de long cours, comme les auteurs réunis par Vincent Duclert et Alain Chatriot.

Dans ce livre, face à la situation moribonde de la recherche en France,

des chercheurs aussi éminents que François Jacob ou Pierre-Gilles de Gennes, ont décidé de pousser un cri d'alarme. Ils dénoncent l'absence de la France dans les grands secteurs de l'innovation, l'absence des Français dans les listes de prix Nobel et la « fuite des cerveaux » aux États-Unis.

Quand on pense aux promesses électorales du candidat Jacques Chirac, on se dit que ce manifeste : «*Pour que la France s'engage : une vraie politique de recherche*» sonne comme un manifeste nostalgique d'une époque révolue à jamais... Pierre Papon, ancien directeur général du CNRS, sait de quoi il parle : à partir d'une description des modes d'organisation de la recherche dans les pays européens, il trace des pistes pour une politique européenne de la science et de l'innovation.

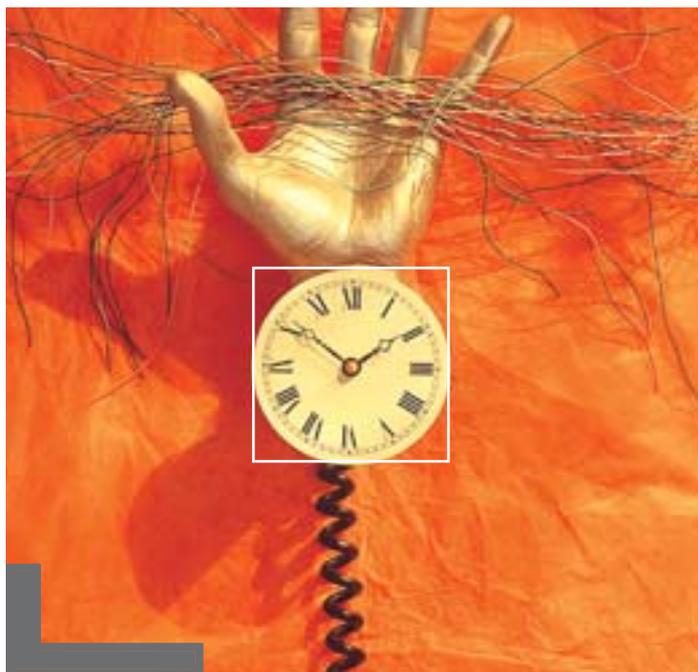
Pour conclure sur une note plus légère, on peut en partie se consoler, ou du moins sourire, en lisant le petit livre de P.-Gilles de Gennes : un petit liber grinçant et savoureux, une collection de «*points faibles et moins faibles*», qui s'achève sur un hommage discret à un certain Akbar, «*un modèle pour nous tous : par sa science, qui est subtile, par sa dis-*

crétion, et aussi par la façon admirable dont il a intégré trois cultures.»

Par les temps qui courent, cela redonne de l'espoir... Et de se demander : comment la ministre de la Recherche et de la Technologie, à qui est dédié ce livre, a apprécié cette évocation «*de cas un peu subtils où le positif et le négatif se mêlent intimement – le vrai tissu de la science*» ?

Portraits sans complaisance, parfois sans pitié, mais toujours en empathie avec ses collègues et la valeur de leur métier.

On aimerait que nos gouvernants pensent la même chose... ■



→ RÉFÉRENCES

(1) **Jean-François Théry et Rémi Barré**, *La loi sur la recherche de 1982, origines, bilan et perspectives du « modèle français »*, Inra éditions, 2001.

Pierre Papon, *L'Europe de la science et de la technologie*, Presses universitaires de Grenoble, 2001.

Pierre-Gilles de Gennes, *Petit Point*, Le Pommier, 2002.

Vincent Duclert et Alain Chatriot (eds.), *Quel avenir pour la recherche ?* Flammarion, 2003. •

POLITIQUE



DE LA RECHERCHE ←



Lettre ouverte à Claudie Haigneré

Madame la Ministre,

Le gouvernement vient de décider le paiement, avec six mois de retard, de crédits 2002 non versés, et s'engage à ce qu'il n'y ait pas de nouvelles suppressions de crédits en 2003. Ce qui suppose la levée du gel des crédits 2003 ayant survécu aux coupes. Comme le souligne la presse, le gouvernement a manifestement été obligé de tenir compte de la protestation des scientifiques – d'une ampleur sans précédent depuis 25 ans. C'est une victoire, car nous préférons les 33,8 % de baisse des crédits du CNRS aux 50 % programmés initialement. Mais, si nous avons évité que des mesures négatives supplémentaires s'ajoutent à

une situation qui demeure catastrophique : nous n'acceptons toujours pas la baisse de 33,8 % des crédits et la réduction de 40 % du nombre de chercheurs à recruter en 2003.

Oui, la chute des crédits est bien de 33,8 % par rapport au budget de 2002

Contrairement à ce que prétendent les communiqués embrouillés et erronés de votre ministère, la chute est bien de 33,8 %. Ayant claironné en septembre dernier – avec force manipulations de chiffres – une hausse de 5,3 % du budget de la recherche, votre embarras a été grand lorsqu'il est apparu à chacun

que, malgré cette supposée « forte croissance », les budgets des laboratoires baissaient en réalité de 30 % en 2003. Alors, sans doute pour suggérer quelque sabotage du conseil d'administration (CA) ou de la direction du CNRS, vous avez commandité une enquête confiée à l'inspection de l'Éducation nationale.

Démarche inutile, dans la mesure où vous connaissez très bien les vrais chiffres. Cependant, comme cette lettre est publique, nous pouvons les expliciter de nouveau. Point n'est besoin de calculs complexes : il suffit de savoir additionner et, surtout, soustraire. Il faut aussi utiliser

>>>

>>>

ce que l'école primaire nous a appris, à savoir : on n'additionne pas des carottes et des lapins. Contrairement à ce que pratique sciemment le ministère, il convient de distinguer clairement budget et trésorerie des organismes.

En termes budgétaires, les crédits de paiement (CP) 2002 initiaux du CNRS s'élevaient à 411,9 millions d'euros (M€) et les CP initiaux 2003 à 340,6 M€. Il y avait déjà là une chute de 71,3 M€ (-17,3 %). Du jamais vu.

Ensuite, profitant de la nuit de la Saint-Sylvestre, le gouvernement a supprimé 30 M€ des CP 2002. Il est facilement compréhensible que, au 31 décembre, l'exercice budgétaire était clos, le budget 2003 voté et, comme nous le montrerons, les reports inexistant. Le CNRS commençait donc 2003 avec un handicap de 30 M€, ce qui portait la baisse à 24,7 % par rapport au début 2002. Ces 30 M€ ne sont jamais pris en compte dans les communiqués et décomptes de votre ministère.

Enfin, au début de cette année, il y eut le gel de 30 % des crédits 2003 et la suppression de 38,1 M€ de CP 2003 en mars. En conséquence, depuis le budget initial 2002, les crédits baissent de 139,4 M€ soit 33,8 %.

Non, il n'y a pas de reports sur la subvention d'État

Depuis septembre, le gouvernement fait grand cas auprès de la presse de considérables «reports» de CP du CNRS, qu'il additionne malhonnêtement aux CP 2003 pour montrer une forte croissance des crédits...

En fait, les 399 M€ que vous considérez –propagande oblige– comme des «reports de crédits non dépensés» correspondent d'abord à 200 M€ de crédits déjà engagés en novembre ou décembre 2002, avec facture à payer en janvier ou février 2003 ; comme à l'accoutumée, ce montant doit être décompté dans le bilan 2002. Les 199 M€ restants sont uniquement des contrats pluriannuels des laboratoires avec les entreprises, l'Europe ou les régions. Cet argent appartient à des laboratoires précis

et ne peut être collectivisé. De plus, il a une destination définie liée à la mise en œuvre des engagements contractuels. Il ne peut être assimilé à des «crédits non dépensés» comme le fait le gouvernement.

Des critiques irrecevables

C'est pourquoi le procès que vous nous intentez d'avoir publié des chiffres «catastrophistes» est inacceptable, car ils sont exacts. De même, critiquer le CNRS d'avoir répercuté sur les laboratoires les baisses et le gel des crédits est un monument d'hypocrisie. Tout comme l'un d'entre nous, votre directeur de cabinet, Bernard Bigot, était membre du CA du CNRS lors de la crise dite «des AP/CP» de 1994-1995. Il sait très bien qu'à l'issue de cette crise il a été donné ordre au CNRS de ne distribuer à l'avenir que l'argent qui était concrètement disponible. Or, en début d'année, quand le CNRS a distribué les crédits aux laboratoires, les CP avaient déjà chuté de 24 % (*lire plus haut*), 30 % des crédits 2003 étaient gelés, et le gouvernement n'avait toujours pas versé 174 M€ (une paille !) de CP 2002.

Vous avez fait savoir à la presse que vous exigiez que le CNRS donne priorité aux crédits des laboratoires, sans doute pour rendre moins palpable la chute des crédits. C'est une exigence incongrue et inutile.

Incongrue, car le CNRS est autonome et qu'il s'agit donc d'un abus de pouvoir. Francis Mer – qui était membre de notre CA avant d'être ministre – a bien affirmé à plusieurs reprises : «*Madame la directrice, envoyez balader le ministère, le CA est souverain et le CNRS autonome*». Inutile, car dans notre rôle et pour d'autres raisons que les vôtres, nous avons exprimé cette demande au président et au directeur général du CNRS, dès novembre. Ils ont tous deux répondu : «*Cela va de soi, nous ferons le maximum en ce sens*». Bien sûr, la promesse qu'il n'y aura pas de nouvelles suppressions en 2003, que les scientifiques viennent d'obtenir, va permettre maintenant

au CNRS de dégeler à son tour une partie de la dotation des laboratoires, et donc d'en limiter la baisse.

Mais il faut savoir qu'il ne pourra y arriver qu'en empruntant de l'argent dans les ressources propres des laboratoires, qu'il gère. C'est ce qu'on appelle «faire de la cavalerie», car il faudra bien sûr rendre cet argent.

Cette priorité aura aussi comme contrepartie de couper massivement dans les autres crédits : achats d'appareillages, d'outils informatiques, de plates-formes techniques, frais de séjour de scientifiques étrangers, d'accueil d'universitaires, d'aides aux jeunes équipes, et dépenses pour des engagements internationaux. Le CNRS ne pourra souvent pas honorer sa participation à de nombreux montages financiers impliquant plusieurs partenaires, ce qui provoquera l'échec ou le retard de ces montages. Le fonds de roulement, sur lequel est gagée une partie des salaires, est presque à l'étiage, et les réserves pour lancer de nouvelles thématiques ont été laminées.

Le CNRS est exsangue

Cent-trente-sept emplois de chercheurs ont été supprimés au lieu des cinquante qui devaient être créés. Bref, le CNRS est exsangue.

Pour conclure, les scientifiques continuent à exiger :

- que l'État respecte ses engagements ;
 - que l'on maintienne en 2003 les CP du CNRS à hauteur de ceux de 2002 – et donc qu'on lui rende les 140 M€ dont il a été spolié ;
 - que l'on respecte le plan pluriannuel de l'emploi scientifique – et donc qu'on recrée 187 emplois de chercheurs qui manquent pour 2003.
- Au-delà, ils veulent que le budget 2004, en préparation, permette de faire en sorte que les graves lésions causées à notre potentiel de recherche en 2003 ne soient pas irréversibles.

Veillez agréer,
Madame la Ministre...



Lettre ouverte de Michael Moore* ←



Depuis que tu es Président des États-Unis, de mauvaises langues prétendent que tu te tournes les pouces. Pourtant, en quelques mois, tu n'as pas chômé... Tu as...

- ...**réduit** de 39 millions de dollars le budget des bibliothèques fédérales;
- ...**réduit** de 35 millions de dollars le budget du programme de formation en médecine pédiatrique avancée;
- ...**réduit** de 50 % le budget de la recherche sur les énergies renouvelables;
- ...**repoussé** l'émission du règlement réduisant les niveaux «acceptables» d'arsenic dans l'eau potable;
- ...**réduit** de 28 % le budget du programme de recherche pour des véhicules moins polluants et moins consommateurs d'énergie;
- ...**abolit** la législation permettant à l'Etat de refuser tout contrat public aux entreprises qui violent les lois fédérales, les lois de protection de l'environnement et les règles de sécurité sur le lieu de travail;
- ...**permis** à la secrétaire de l'Intérieur, Gale Norton, d'explorer la possibilité d'ouvrir les parcs nationaux à l'exploitation forestière et minière et aux forages pétroliers et gaziers;
- ...**renié** ta promesse de campagne d'investir cent millions de dollars par an dans la protection des forêts tropicales;
- ...**réduit** de 86 % le programme communautaire d'accès aux soins, qui organisait la coopération des hôpitaux publics, des cliniques privées et autres prestataires pour venir en aide aux malades dépourvus d'assurance médicale;
- ...**réduit à néant** une proposition visant à accroître l'accès du public aux informations sur les conséquences potentielles des accidents chimiques industriels;
- ...**réduit** de 60 millions de dollars le programme de logements sociaux de la fondation d'aide à l'enfance;
- ...**refusé** de signer l'accord de Kyoto, relatif à l'effet de serre, contre la volonté de 178 pays;
- ...**rejeté** un accord international ayant pour but l'application du traité de 1972 bannissant les armements microbiologiques;
- ...**réduit** de 200 millions de dollars le budget des programmes de formation des travailleurs au chômage.
- ...**réduit** de 200 millions de dollars le Fonds pour l'enfance et le développement, un programme qui permet aux familles à bas revenus de faire garder leurs enfants pendant les heures de travail;
- ...**éliminé** la couverture des contraceptifs prescrits médicalement pour les fonctionnaires de l'administration fédérale (alors que le Viagra est encore couvert);
- ...**réduit** de 700 millions de dollars le budget de réhabilitation des logements sociaux;
- ...**réduit** d'un demi-milliard de dollars le budget de l'EPA (Agence de protection de l'environnement);
- ...**abolit** les directives concernant les règles d'hygiène et de sécurité sur les lieux de travail;

>>>

- >>>
- ... **renié** ta promesse de campagne de réguler les émissions de dioxyde de carbone qui contribuent grandement à l'effet de serre ;
 - ... **interdit** l'attribution d'aide d'origine fédérale aux organisations internationales de planning familial qui fournissent des conseils ou des services en matière d'IVG, fussent-elles financées sur fonds propres ;
 - ... **nommé** responsable en matière d'hygiène et de sécurité minières auprès du ministère du Travail, un ancien dirigeant d'une entreprise minière, Dan Laurier ;
 - ... **nommé** sous-secrétaire au ministère de l'Intérieur Lynn Scarlett, un fonctionnaire qui ne croit pas à l'effet de serre et s'oppose à l'introduction de règles plus contraignantes contre la pollution atmosphérique ;
 - ... **approuvé** le projet controversé du ministre de l'Intérieur, Gale Norton, qui consiste à mettre aux enchères des fonds marins proches de la côte est de la Floride aux fins d'exploitation pétrolière et gazière ;
 - ... **prévu** l'autorisation de forages pétroliers dans une aire protégée du Montana, la Lewis and Clark National Forest ;
 - ... **menacé** de fermer le Bureau de lutte contre le sida de la Maison-Blanche ;
 - ... **décidé** de ne plus consulter l'Association américaine du barreau en matière de nomination des juges fédéraux ;
 - ... **refusé** toute aide financière aux étudiants condamnés pour des délits de toxicomanie mineurs (alors que les personnes condamnées pour assassinat ont toujours droit à ces aides) ;
 - ... **dégagé** seulement 3 % du montant défini par les avocats du département de la Justice pour le budget alloué aux poursuites de l'administration contre l'industrie du tabac ;
 - ... **fait passer** ton projet de baisse d'impôts qui profite, pour 43 %, au 1 % des Américains les plus fortunés ;
 - ... **signé** un décret qui rend beaucoup plus difficile aux Américains disposant de revenus faibles ou moyens de se déclarer en faillite personnelle, même quand ils font face à des dépenses médicales exceptionnelles ;
 - ... **nommé** directeur du personnel de la Maison-Blanche, Kay Cole James, une adversaire de la discrimination positive en faveur des minorités ;
 - ... **réduit** de 15,7 millions de dollars le budget du programme contre la maltraitance des mineurs ;
 - ... **proposé l'élimination** du programme Lire, c'est fondamental, qui permettait de distribuer gratuitement des livres aux enfants de familles pauvres ;
 - ... **stimulé** le développement d'armements « micronucléaires », destinés à atteindre des cibles souterraines, et ce en violation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires ;
 - ... **essayé d'éliminer** une législation protégeant 24 millions d'hectares de forêts contre toute forme d'exploitation forestière et contre la construction de routes ;
 - ... **nommé** responsable du contrôle des armements et des questions de sécurité internationale John Bolton, adversaire des traités de non-prolifération et hostile à l'ONU ;
 - ... **nommé** une dirigeante de Monsanto, Linda Fisher, comme administratrice adjointe de l'Agence de protection de l'environnement ;
 - ... **nommé** à un poste de juge fédéral Michael McConnell, dont on connaît bien l'opposition à la séparation de l'Église et de l'État ;
 - ... **nommé** à un poste de juge fédéral Terrence Boyle, adversaire des droits civiques ;
 - ... **éliminé** la date butoir de 2004 accordée aux constructeurs d'automobiles pour développer des prototypes de véhicules plus économes en carburant ;
 - ... **nommé** à la tête du programme gouvernemental de lutte contre la drogue John Walters, adversaires du traitement des toxicomanes incarcérés ;
 - ... **nommé** secrétaire adjoint à l'intérieur J. Steven Giles, bien contenu pour son travail au service des *lobbies* du charbon et du pétrole ;
 - ... **nommé** responsable pour l'eau et la recherche scientifique auprès du ministère de l'Intérieur Bennett Raley, adversaire de la législation en faveur de la protection des espèces menacées ;
 - ... **fait pression** pour bloquer les poursuites engagées contre le Japon par les femmes asiatiques ayant servi d'esclaves sexuelles aux troupes japonaises pendant la Seconde guerre mondiale ;
 - ... **nommé** conseiller juridique de la Maison-Blanche Ted Olson, ton principal avocat dans la controverse juridique concernant la légalité du scrutin en Floride ;
 - ... **proposé** d'accélérer la procédure d'autorisation de la construction de raffineries, de barrages et de centrales nucléaires, y compris en affaiblissant les critères de protection de l'environnement.
 - ... **proposé** la vente de zones de forage gazier et pétrolier dans les aires protégées de l'Alaska.

Et maintenant, tu veux te lancer dans une guerre dont tu ne mesures pas les conséquences à venir. Je crois, cher George, que la France devrait faire voter l'envoi de casques bleus aux États-Unis par l'ONU car, visiblement, **tu es en train de faire à ton peuple ce qu'aucun de tes prédécesseurs n'avait osé...** Et par voie de conséquence, à nous. Alors, George, cesse de faire joujou avec tes soldats et de traiter Saddam Hussein comme un ennemi car, à l'évidence, tu lui ressembles. Allez, George, rentre chez toi et arrête de faire peur à mon fils avec tes bruits de bottes. ■

* Né en 1954, à Flint (Michigan), États-Unis. Fondateur et rédacteur en chef de 1976 à 1986 de *The Flint Voice*, journal alternatif, il est également l'auteur de nombreux ouvrages. Il a écrit, réalisé et produit des émissions de télévision ainsi que les documentaires : *Roger and Me* (1989), *Pets or Meat* (1992), *Canadian Bacon* (1995), *The Big One* (1997), *Bowling For Columbine* (Oscar du meilleur documentaire et Grand prix anniversaire à Cannes 2002).

Cet article a été rédigé avant le début de l'intervention militaire de la coalition en Irak.

LA BOÎTE



AUX LETTRES ←

En parallèle au lancement de la nouvelle formule de la VRS, nous souhaitons proposer à nos adhérents et à nos lecteurs un certain nombre de thèmes afin de mieux connaître leurs attentes et d'en impliquer le plus grand nombre dans le lancement de cette nouvelle *Vie de la Recherche Scientifique*.

Ces grandes questions vont permettre au SNCS d'aborder les débats qui traversent le métier de chercheur et l'évolution de la recherche en lien avec la société. Sous forme d'un dossier ou d'un numéro spécial, nous voudrions, au fil des prochaines parutions, aborder les thèmes suivants :

- Europe de la recherche (structuration, rôle et systèmes de financement)...
- Espace européen des syndicats de la recherche...
- Évolution de l'édition scientifique et diffusion de la connaissance...
- Jeunes et emplois scientifiques... Comment réagir à la politique des postdocs...
- Sites pollués et politiques industrielles...
- Expertise scientifique : indépendance et rôle des lanceurs d'alerte...
- Propriété intellectuelle et logiciels libres...
- Systèmes de retraite en Europe...
- Femmes, recherche et inégalités de pouvoir...
- Modèles de l'évaluation scientifique...
- Transferts des connaissances et valorisation de la recherche...
- Dérives du clonage et contrôle démocratique...
- Recherche scientifique et développement Nord-Sud...
- Mondialisation : communication et enjeux scientifiques...
- Brevetabilité du vivant et éthique...
- Dépenses de santé et impératifs de santé publique...

Nous publions ci-contre une sélection de vos réactions. Nous restons ouverts à toute proposition de participation et à l'écoute de vos suggestions pour traiter un sujet qui vous apparaît important et ne figurerait pas dans la liste ci-dessus. Liste non exhaustive, bien entendu.



>>>

■ Je viens de recevoir le mail de Marco Diani sur *La VRS*, sa nouvelle maquette et les futurs thèmes traités. Bien évidemment ceux-ci sont d'importance, mais il me semble qu'un sujet non moins important a du être oublié : il s'agit de celui traitant du métier et de la carrière de chercheur : les DR2 sont ils une espèce en voie de disparition, quel avenir pour les CR vieillissant bloqués dans leur carrière dès l'âge de 45 ans ?, etc.

Il me semblait qu'une réflexion avait été plus ou moins engagée avec les tutelles concernant l'évolution des carrières de chercheurs. Est-ce un projet abandonné ? Quel est la position du syndicat ?

Merci de bien vouloir essayer de réactiver la flamme sous ce dossier...

Daniel Brèthes

CR1 CNRS (élu commission 24)

■ La liste ci-contre a ceci d'excellent qu'elle déborde largement du cadre des revendications sectorielles ou corporatistes. Je pense qu'il s'agit là d'un point important pour la crédibilité de l'action syndicale vis-à-vis de nos interlocuteurs classiques, mais aussi vis-à-vis de l'opinion publique. J'ajouterais à cette liste un thème souvent minimisé quand il n'est pas ignoré : le harcèlement moral. Soit on le minimise parce qu'on estime qu'il relève des conflits relationnels entre personnes, soit il est ignoré parce qu'il est pris comme le résultat d'un refus de l'autorité hiérarchique ; en cela il est gênant.

Le harcèlement moral est en fait beaucoup plus présent qu'on ne veut généralement le considérer. Il apparaît de plus en plus comme un problème –tabou– de société. Plusieurs enquêtes dans différents milieux, dont la fonction publique, menées par différents organismes (dont la LDH (Ligue des droits de l'homme) et le Conseil économique et social), l'ont démontré. Il me semble qu'il y a là matière à un travail de fond pour l'action syndicale, à mener évidemment avec beaucoup de précaution, mais sans hypocrisie.

Bien cordialement.

Renaud Foy

■ J'ai été agréablement surpris par la nouvelle présentation de *La VRS*. Bravo ! Et puisqu'on nous demande notre avis voici quelques (petites) propositions pour améliorer. Le numéro 352 est un peu spécial (congrès) mais l'idée est bonne (elle devrait être développée) de mettre des photos prises lors des réunions du syndicat. Mieux serait encore de mettre des légendes pour identifier les personnes. En effet *La VRS* constitue souvent le seul lien avec la direction nationale du syndicat pour nombre de syndiqués de province. C'est l'occasion pour eux de mettre des visages aux noms qu'ils rencontrent à la lecture des articles. Ceci me semble très important pour la cohésion du syndicat. Cela n'est souvent pas perçu par les membres de la direction, car ils se connaissent tous... mais c'est totalement différent vu d'en bas.

Donner un peu «l'esprit de famille» n'est pas inutile.

Vous avez publié la liste des bureaux des sections avec les adresses email. Il faudrait faire de même avec les membres de la CA pour pouvoir les joindre directement sans avoir à contacter une adresse un peu impersonnelle (snacs@cnrs-bellevue.fr). Bien sûr, si ils sont d'accord.

Cordialement.

D^r Christian COGNARD

Physiologie et physiopathologie musculaires
Lab biomembranes et signalisation cellulaire
(UMR 6558) Université de Poitiers

■ Merci de cet envoi faisant un point des discussions du Congrès. La mise en place de rubriques qu'il faudra alimenter doit accompagner la présentation formelle. Je ne sais pas exactement ce qui est envisagé pour l'aspect formel : format, colonne, photos, couleurs (?), caractères. Je plaide pour une police très lisible et un corps assez grand (en Ciceros), car on est amené à afficher certaines pages. Il faudrait quelque chose entre les lettres des Départements et le journal du CAES. Voir aussi du côté de la FSU nationale, puisque nous nous inscrivons dans ce contexte éditorial («intertextualité»). Il doit apparaître que c'est une publication FSU, mais une publication spécifique SNCS.

Les numéros scientifiques «dossier» ou thématique attirent une attention qui dépasse le public syndical, demande conception et écriture adaptée, des rédacteurs pouvant venir de l'extérieur du syndicat, de façon contradictoire ou non. Bon courage.

Jean-Pierre Caprile

Membre de la CA du SNCS

→ LES AUTEURS

Henri-Edouard Audier, membre du BN du SNCS, administrateur du CNRS, directeur de recherche au CNRS. **Rémi Barré**, professeur au Cnam, ancien responsable de l'OST. **Jean-François Briat**, ancien directeur du département de biologie végétale de l'Inra, directeur de recherche au CNRS. **Françoise Cavallé**, secrétaire du bureau national Inserm du SNCS, membre du CTPC de l'Inserm, chargée de recherche à l'Inserm. **Gérard Chaouat**, membre du BN du SNCS, élu SNCS du Conseil scientifique du CNRS, directeur de recherche au CNRS. **Jean-Patrick Connerade**, professeur à l'*Imperial College (University of London)*, président d'Eurosciences. **Jacques Fossey**, secrétaire général du SNCS, administrateur du CNRS, directeur de recherche au CNRS. **Pierre-Henri Gouyon**, ancien directeur adjoint du Département des sciences de la vie du CNRS, professeur à Paris VI et à l'École Polytechnique. **Jacky Kister**, membre de la CA du SNCS et du Conseil scientifique du département de chimie du CNRS, directeur de recherche au CNRS. **Stéphanie Thiébault**, élue SNCS au Conseil scientifique de l'Inrap, chargée de recherche CNRS. **François André Wollman**, président de la section 27 du Comité national, médaille d'argent du CNRS en 2000, directeur de recherche au CNRS. •

Au revoir, Tom



Notre ami et camarade Stanislas Tomkiewicz est mort le 5 janvier 2003 à Paris. Sa disparition est une perte considérable pour la recherche et la pratique psychiatrique d'abord, et pour tous ceux qui l'ont connu. Nous regrettons de ne pas avoir pu lui dire «Au revoir, Tom».

«Tom» était né en 1925 à Varsovie dans une famille aisée de la bourgeoisie juive. En 1945, à la Libération, ayant survécu au ghetto de Varsovie et à la deportation à Bergen-Belsen, il avait choisi de venir en France pour se consacrer brillamment aux études de médecine commencées dans la faculté clandestine du ghetto. Tuberculeux à son arrivée, il avait survécu à sa maladie et pu entamer une brillante carrière.

Nommé interne des hôpitaux de Paris puis chef de clinique à La Salpêtrière, rejeté par des universitaires de psychiatrie antisémites et hostiles à ses convictions communistes, il s'était engagé très tôt dans un centre pour enfants très handicapés et avait su trouver auprès de patrons de pédiatrie humains et avant-gardistes des figures qui le conduisirent à devenir à la fois pédiatre et psychiatre, et à contribuer à l'essor de la pédopsychiatrie naissante. Plus tard, même lorsqu'il fut rejeté de l'enseignement médical universitaire, il fut un enseignant de psychopathologie à Paris VIII-Vincennes dont on se souvient.

→ RÉFÉRENCES

- Préface à l'ouvrage de Janus Korczak, *Le droit de l'enfant au respect*. Paris, Robert Laffont, 1979.
- *La prison c'est dehors* (avec J. Finder, C. Martin et B. Zeiller). Neuchâtel, Paris, Montréal, Delachaux et Niestlé, 1979.
- *Le développement biologique de l'enfant*. Paris, PUF, 1968.
- *Aimer mal, châtier bien*. Enquêtes sur les violences dans les institutions pour enfants et adolescents. Paris, Seuil, 1991.
- *L'enfant et la guerre*, in *Les enfants dans la guerre et les violences civiles* (sous la direction de M. Bertrand). Paris, Lharmattan, 1997.
- *L'adolescence volée*. Paris, Calmann-Lévy, 1999.

Il s'est créé «Tom», l'Association des amis de Stanislas Tomkiewicz. Elle a pour objet d'assurer la continuité et la transmission des idées et des combats de Stanislas Tomkiewicz, notamment grâce à un site Internet, la création d'un fonds documentaire et l'organisation de manifestations publiques.

Parallèlement à son activité professionnelle particulièrement dense, il poursuivit une importante activité militante, d'abord au sein du Parti communiste français et, ensuite, après l'avoir quitté en 1972, en militant humaniste sachant lutter contre toutes les formes de violences individuelles ou institutionnelles.

Engagé très tôt dans l'humanisation de la psychiatrie, révolté par les pratiques violentes qu'il avait découvert, rebuté par la psychanalyse à laquelle il fit vite le choix de ne pas se soumettre – tout en sachant en reconnaître à la fois les grandeurs et les limites –, il manifestait à ses patients, enfants autistes, adultes psychotiques, nourrissons ou encore adolescents en souffrance psychique, qu'il pouvait se sentir en empathie et solidaire de leurs souffrances. Il pouvait rappeler avec humour que sa rencontre avec Lacan n'avait pas été placée sous les auspices de la psychanalyse ou la psychiatrie, mais de la résistance algérienne du soutien au FLN.

Cet engagement d'abord clandestin prit après les accords d'Évian une dimension publique, avec l'organisation de dispensaires pour les prisonniers du FLN libérés après avoir été torturés. Ce combat politique allait, dans les années quatre-vingt, trouver d'autres formes, celles de la lutte pour la Convention des droits de l'enfant – à laquelle il associait volontiers la grande figure de Janus Korschack, juif polonais comme lui, mort avec les enfants de son orphelinat dans les chambres à gaz – comme de la diffusion de la classification internationale des handicaps, dont il fut un des introducteurs d'en France.

Son rôle en mai 1968, au moment de la séparation de la neurologie et de la psychiatrie, lui avait donné l'occasion de rencontrer Cooper, Laing et Basaglia avec lequel il avait dénoncé l'état de la psychiatrie italienne asilaire dans les années 70. Psychiatre du Centre de formation des jeunes – foyer de semi-liberté pour adolescents de Vitry qui fut une référence internationale jusqu'en 1983 –, il développa une activité de recherche intense à partir de 1965.

Chargé de recherche à l'Inserm, il devint rapidement directeur de la fameuse Unité 69 à Montrouge, où il mena des recherches sur la production sociale du quotient intellectuel. Armé d'une foi absolue dans la possibilité de «porter» les souffrances psychiques les plus graves, «Tom» avait longtemps choisi de ne pas témoigner de ce qu'il avait vécu dans le ghetto et dans les camps. Toutefois, c'est dans *L'adolescence volée* qu'il avait finalement montré comment son itinéraire de vie et ses engagements politiques et dans le domaine de la santé publique étaient étroitement liés. ■

Grade	Échelon	Indice	Cotis. (€)
CR2	01	453	96
	02	460	99
	03	489	105
	04	517	111
	05	544	117
	06	563	120
CR1	01	475	102
	02	504	108
	03	563	120
	04	622	132
	05	672	144
	06	718	153
	07	748	159
	08	782	165
	09	820	174
DR2	01	657	138
	02	695	147
	03	733	156
	04	775	165
	05	820	174
	6A1	880	186
	6A2	915	195
6A3	962	204	
DR1	01	820	174
	2B1	962	204
	2B2	1003	213
	2B3	1057	222
	3C1	1114	234
	3C2	1138	240
	3C3	1163	246
DR0	1D1	1163	246
	1D2	1216	258
	1D3/2E1	1269	267
	2E2	1319	279
AI	01	337	72
	02	352	75
	03	370	78
	04	386	84
	05	403	87
	06	422	90
	07	439	93
	08	456	96
	09	473	102
	10	489	105
	11	504	108
	12	521	111
	13	537	114
	14	550	117
IE2	01	369	78
	02	385	81
	03	404	87
	04	425	90
	05	447	96
	06	466	99
	07	491	105
	08	509	108
	09	535	114
	10	560	120
	11	573	123
	12	596	126
	13	618	132
IE1	01	554	117
	02	581	123
	03	611	129
	04	641	135
	05	672	144
IE0	01	695	147
	02	728	153
	03	759	162
	04	782	165
IR2	01	411	87
	02	436	93
	03	463	99
	04	491	105
	05	513	108
	06	549	117
	07	581	123
	08	618	132
	09	657	138
	10	685	144
	11	712	150
IR1	01	581	123
	02	657	138
	03	733	156
	04	782	165
IR0	01	657	138
	02	733	156
	03	820	174
	EA1	880	186
	EA2	915	195
	EA3	962	204
EA4	1003	213	

Cotisations

M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire à votre domicile

EPST : CEMAGREF CNRS INED

INRA INRETS INRIA

INSERM IRD LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission Scientifique Spécialisée :

Grade :

Echelon :

Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUVELLEMENT

(indice x 0,21 arrondi au premier multiple de 3 supérieur).

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13 904 29 S PARIS.

• **Auprès du trésorier** de la section locale

• **À la trésorerie nationale** : sncs3@cnrs-bellevue.fr – Tél. : 01 45 07 58 63

Abonnement annuel

Individuel (40€)

Institutionnel (80€)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :